

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

**Monsieur Alain ROGER
MAIRE de Noyelles-sous-Lens**

À

**Mesdames et Messieurs les Adjoints
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux**

62221 NOYELLES-sous-LENS

Canton de Harnes

Arrondissement de Lens

Département du Pas-de-Calais

Téléphone : 03.21.13.02.31

Télécopie : 03.21.13.02.40

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 17 janvier 2017

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 NOVEMBRE 2016**

ETAIENT PRESENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD (19h24), Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie DELVALLEZ, Sabine BANACH, Philippe CERF, Adjoints, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Philippe HERBEZ, Cathy CZAJKOWSKI, Alain VANTREPOTTE, Emmanuelle DHONDT, Jean PERRAULT, Marie-Hélène GUEYDON (18h39), Samantha EDDRIOUICH, Patrick BOULOGNE, Daniel CAPILLON, Maryvonne POULAIN, Joëlle COCHEZ, Louis ALEXANDRENNE (19h40), Daniel WAWRZYNIAK, Francis LOCQUET, Conseillers Municipaux.*****

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Maurice BERNARD (procuration à Sandra BLANCHARD) 19h24, Adjoint, Danielle SENECHAL (procuration à Alain ROGER), Micheline MAYEUX (procuration à Alain VANTREPOTTE), Freddy MIETTE (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK), Conseillers Municipaux.*****

ETAIENT ABSENTES : MM.Marie-Hélène GUEYDON (18h39), Séverine LECLERCQ, Louis ALEXANDRENNE (19h40), Emmanuelle DHONDT (20h16), Jean PERRAULT (20h16), Conseillers. Municipaux.*****

Madame DHONDT-TRICART Emmanuelle a été désignée secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions jusqu'à 20h16.*****

Monsieur Alain VANTREPOTTE a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions à compter de 20h16.*****

1) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2016 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des observations.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, c'est juste deux petites erreurs de retranscription.

Page 59, tout en bas.

« De toute façon, moi, je dis que ça retombe tôt ou tard sur le dos de la personne » et pas sur le « lit », ça ne veut rien dire.

Je veux bien mais quand on le relit, comprenez que ce n'est pas.

Et puis après, concernant la rue du 1^{er} mai.

A un moment donné, c'était vous que je citais. Parce que quand je mets la phrase, on a l'impression que je parle de moi à la troisième personne.

Non, c'est faites confiance Madame POULAIN, c'est vous qui me l'aviez dit en novembre 2010, il faut faire confiance.

Normalement, c'était une reprise.

- Monsieur Le Maire : d'accord.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais c'est vrai que dit comme cela, on a l'impression que c'est moi qui dit « faites confiance à Madame POULAIN ».

Non, je reprenais vos propos Monsieur Le Maire.

Et avez-vous téléphoné, vous avez eu des explications pour Monsieur WINTERSTEIN ?

- Monsieur Le Maire : concernant le dernier conseil, nous avons parlé de plusieurs points.

Concernant WINTERSTEIN, nous nous sommes renseignés et il s'avère qu'il n'y a pas besoin d'autorisation d'urbanisme vu qu'il respecte la réglementation.

Ça c'est une chose.

Et ensuite, au niveau de ce qu'il veut faire. Apparemment, ce serait un site de sédentarisation utilisable quelque fois dans l'année.

- Madame Maryvonne POULAIN : et quand on met l'eau, le gaz et tout le reste, normalement, nous ne devons plus demander un permis, ni une déclaration de travaux ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : un permis de construire, c'est au delà de 40 m², toutes les autorisations relatives à l'eau, gaz, etc, c'est auprès des concessionnaires.

- Monsieur Le Maire : ensuite, nous avons également parlé de la Caisse d'épargne.

Vous vous souvenez ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui.

- Monsieur Le Maire : concernant l'estimation des domaines.

L'estimation des domaines n'a toujours pas été faite.

Nous avons pris contact avec eux la semaine dernière.

La personne qui gère cela est enceinte et donc, il y a une personne qui reprend le dossier.

Nous avons plusieurs estimations en attente et apparemment, ça devrait se faire dans les jours à venir.

Pas d'autres observations concernant ce compte-rendu de conseil ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	19		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	25		

Adopté à l'unanimité.

2) ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DES BUREAUX MUNICIPAUX DES 28 SEPTEMBRE, 14 ET 26 OCTOBRE, 16 NOVEMBRE 2016 :

- Bureau Municipal du 28 septembre 2016 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui alors déjà merci à Monsieur Le DGS de nous avoir fourni après que je lui avais demandé, en un peu plus grand pour que ce soit un peu mieux compréhensible.

Oui on s'étonne quand même de demander une estimation du terrain de 1 830 m².

Est-ce que vous avez l'intention de le vendre plus tard ?

- Monsieur Le Maire : non.

C'est parce que nous avons demandé l'estimation de tous les terrains qui nous appartiennent à l'intérieur de cette cité.

- Madame Maryvonne POULAIN : 57,50 € le m², pour certaines parcelles, je ne suis pas sûre.

- Monsieur Le Maire : oui, là, nous sommes bien d'accord.

J'ai déjà rencontré plusieurs personnes qui sont concernées par ces terrains.

Ça date de la CARPI, donc, ça remonte à l'origine de la création de la cité.

C'est à dire que ces parcelles, normalement au départ étaient entretenues par les habitants et la CARPI à un moment donné, si j'ai bien compris, s'était engagée à leur restituer.

Or, ils ne leur ont pas restitué à eux mais à la collectivité.

Et donc, c'est quand une personne a voulu acheter une parcelle, que nous nous sommes rendu compte que ces parcelles étaient sur le domaine privé des gens alors qu'elles appartenaient à la commune.

J'ai demandé une estimation des domaines pour pouvoir contacter les gens et leur demander s'ils étaient intéressés par l'achat, car nous ne pouvons pas laisser cette situation en l'état.

Et quand j'ai vu le prix des domaines, j'ai dit que les gens ne vont pas être contents.

J'en ai déjà rencontré quelques-uns.

Bien évidemment, ma volonté n'est pas de récupérer ces parcelles.

De toute façon, que va-t-on en faire au niveau de la commune ?

De plus, les gens les entretiennent depuis plus de 40 ans.

Nous essayons de voir avec les services à quel prix nous pouvons le vendre pour dire que ce soit intéressant pour eux et que nous, nous nous en débarrassions.

Mais je ne vais pas les vendre à 54 € le m².

- Madame Maryvonne POULAIN : 57,50 €.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ce n'est pas du terrain à bâtir.

- Monsieur Le Maire : si, ils considèrent comme du terrain à bâtir, parce que tu as la possibilité de faire des extensions d'habitation.

Sur tous les terrains tu peux faire des extensions.

Donc, ils considèrent comme du terrain à bâtir.

- Madame Maryvonne POULAIN : au terrain AB 568, il y a une erreur de virgule.

Si la personne l'achète à 935 €.

Mais on sait quand la CARPI les a cédés à la municipalité, parce que des personnes sont en train de faire des recherches.

- Monsieur Le Maire : c'était en 2000, je crois.

J'ai eu le document, c'était en 2000, si mes souvenirs sont bons.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : nous allons approfondir et on vous le soumettra.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : j'ai acheté en 2000 et rien n'est passé.

On entretenait déjà les espaces verts.

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas passé par nous.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui mais la ville entretenait déjà les espaces verts.

- Monsieur Le Maire : en 2000.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui, ça fait plus de 20 ans.

- Monsieur Le Maire : de toute façon nous allons creuser.

J'ai dit aux gens que j'ai reçu qu'ils ne s'affolent pas, que je ne suis pas à quelques mois près.

Même si c'est fait dans 6 mois ou dans un an, ce n'est pas gênant.

Le principe est de régulariser et bien évidemment, mon but n'est pas de faire du bénéfice sur la vente de ces terrains mais de régulariser cela.

A la limite si je leur revends 5 € le m², je leur revends 5 € le m².

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce que rue Courteline, c'est 5 € le m².

Pourquoi la différence de prix ?

- Monsieur Le Maire : entre les 285 et les 269 ?

- Madame Maryvonne POULAIN : la parcelle AB 932 et 933.

C'est à 5 € le m².

- Monsieur Le Maire : c'est l'estimation des domaines.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : nous ne sommes pas obligés de suivre l'estimation des domaines ?

- Monsieur Le Maire : normalement, nous sommes obligés de suivre l'estimation des domaines à plus 10 ou moins 10 %.

Mais après, si j'ai envie de vendre.

Il faut que je sois capable de justifier la vente.

Ce n'est pas compliqué.

Ça fait 40 ans que les gens entretiennent, ça fait 40 ans qu'ils n'ont rien construits dessus.

Ce sont des parcelles qui sont, je ne vais pas dire inconstructibles, si elles sont constructibles mais je ne vais pas leur revendre les parcelles à ce prix.

Ma volonté est de régulariser la situation.

De toute façon, c'est le langage que je leur ai tenu.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : un mois pour transmettre un compte-rendu, c'est long.

- Monsieur Le Maire : oui, je ne sais pas pourquoi.

La prochaine fois, nous essaierons de faire plus rapide.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce qu'il y a, c'est que parfois on a des dates qui sont déjà passées.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, c'est cela. On retrouve des dates qui sont déjà passées.

- Monsieur Le Maire : sinon, pas d'autres observations concernant ce compte-rendu ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est à dire que l'on vote tous les points sauf celui des terrains où nous allons nous abstenir.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : voilà.

- Monsieur Le Maire : ok.

- Madame Maryvonne POULAIN : en attendant d'autres renseignements.

Mais tous les autres points, nous votons pour.

- Monsieur Le Maire : je vous le dis, si on peut leur faire à 5 € le m², je leur fait.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		4 pour le point sur la vente des terrains
Avenir et progrès	3		3 pour le point sur la vente des terrains
TOTAL	28		7

Adopté à la majorité.

- Bureau Municipal du 14 octobre 2016 :

- Monsieur Le Maire : là également, si vous avez des questions à poser.

Oui Patrick.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : j'aurais besoin d'explications sur les travaux prévus Place de La Libération.

Car si je reprends la commission de travaux d'avril 2015, on parlait de la Place de la Libération, des plots en béton et 432 € par mois et on nous parlait aussi de l'aménagement paysager pour un estimatif de 45 000 €.

Lors de cette commission, il y a eu deux interventions, celle de Daniel WAWRZYNIAK qui demandait les places de stationnement et mon intervention, que je vais vous dire.

Je m'interrogeais en cette période de restriction budgétaire sur la nécessité d'une telle dépense.

N'était-il pas possible de retenir uniquement l'aspect sécurisation du stationnement ?

Ça c'était le 20 janvier 2015.

Et si je reprends le compte-rendu du 12 janvier 2016, là aussi nous reparlons de la place de la Libération avec l'aménagement paysager, les rues Jean Moulin et Leclerc, le parking LIDL, la Place de la Libération, marquage au sol de la circulation, les bacs à fleurs seront posés et le travail sur le secteur avec un assistant à maîtrise d'ouvrage.

J'ai deux questions à vous poser.

Pourquoi avoir attendu deux ans pour faire un muret anti-intrusion ?

Parce que tous les plots nous ont coûté 12 000 €.

Pourquoi aujourd'hui nous allons le faire.

On aurait pu faire confiance un peu à l'opposition et le faire tout de suite .

Peut-être ?

Et ma deuxième, c'est que devient le projet de la Place de la Libération ?

Parce que ça fait deux ans que l'on en parle et on ne voit rien venir.

- Monsieur Le Maire : alors, premièrement, ce n'est pas une question de confiance.

Ensuite, c'est vrai que les travaux de la place de la Libération étaient logiquement prévus cette année.

Mais du fait que nous avons dépensé énormément d'argent pour la mise en sécurité de nos différents parcs, bien évidemment, nous avons du faire des choix.

La Place de la Libération, 50 000 €, ce n'était pas possible de le faire cette année.

Néanmoins, vis à vis de la population, nous ne pouvions pas laisser cette place en l'état.

Parce que l'on constate que ça fait quelques mois que certaines personnes ont pris l'habitude de venir s'y installer.

Et comme tu le disais très justement la pose des plots ça nous coûte quand même assez cher à l'année.

C'est pour cela que dans l'urgence, on a pris la décision dans un premier temps de sécuriser cette partie où les gens du voyage se trouvent actuellement, de la même façon dont on a sécurisé la place de la Libération.

Ça va être la même bordure qui va être faite tout le temps.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : c'est ce dont je parlais mais en 2015.

De sécuriser cette partie là avant d'engager d'autres travaux.

- Monsieur Le Maire : au départ, ce n'est pas ce que l'on voulait faire.

C'est à dire que là, on y fait un muret béton mais le muret est de la même hauteur que ceux qu'il y a place de la Libération.

Mais au départ, ce n'est pas ce que nous voulions faire.

Nous voulions faire un muret, mais beaucoup plus petit et aménager la totalité.

De ce fait là, l'amélioration de la Place nous allons la faire mais il y a certaines choses que nous allons devoir revoir pour simplement, là où nous n'avons pas mis la chose que l'on voulait mettre au départ.

Mais ça, nous le faisons dans l'urgence parce qu'on sait très bien que si nous ne le faisons pas, dans 15 jours, trois semaines, ils vont revenir.

Parce que c'est toujours les mêmes qui sont là et c'est vrai que vis à vis de la population, vis à vis des écoliers, je veux dire il faut quand même faire quelque chose rapidement.

C'est pour cela que nous avons modifié et je pense que Maurice reviendra vers vous en commission des travaux, je pense que l'on soumettra notre projet parce que de toute façon, cette partie là, par rapport à ce que nous voulions faire avant c'est un peu obsolète.

Mais c'est vrai qu'à la limite nous aurions du faire cela, si nous avions su, c'est vrai que nous aurions pu faire cela dès le début plutôt que de mettre des plots.

- Madame Maryvonne POULAIN : et oui.

Là, ça fait 10 000 € de blocs, plus tous les frais de huissier pour les interventions.

Ils ont du partir au moins une dizaine de fois.

Ça ne fait que cela.

Plus les inconvénients de la population depuis deux ans, c'est vrai qu'à un moment donné, il aurait fallu tout de suite prioriser ce côté là pour dire d'éviter parce que c'est vraiment sans fin.

Là c'est pareil, ils sont installés à Intermarché.

- Monsieur Le Maire : il n'y a pas que là.

Ils se sont installés aussi sur la zone d'activités de la Galance.

Mais c'est vrai que ça nous a coûté énormément d'argent cette année, qui n'était pas prévu au budget pour la mise en sécurité des sites et nous avons du faire des choix.

Et la problématique et ça commence à me faire peur, c'est que du fait que toutes les communes comme la notre mettent en sécurité les espaces verts, je suis en train de me dire, « ils vont aller où ? », si ce n'est que sur nos terrains de football ?

Que ce soit au niveau du complexe ou au niveau de Gallet, franchement, ça me fait peur pour l'année prochaine.

Parce que ça ne va pas les déranger de casser une ou deux palissades rue de Carvin pour rentrer.

Il faut que l'on soit très vigilant là dessus.

Et là, nous calculions, depuis 2014, c'est 500 000 € pour la mise en sécurité des sites.

- Monsieur Daniel CAPILLON : pour le stade Gallet, étant donné qu'un jour il y aura les rénovations, peut-être que l'on peut commencer par le muret pour être tranquille.

- Monsieur Le Maire : on y pense, tout au moins peut-être creuser tout le long.

Je ne sais pas mais normalement les travaux devraient commencer l'année prochaine mais s'ils commencent l'année prochaine, ils ne vont pas commencer avant septembre si tout va bien en septembre, donc, ça laisse quand même une période avant pour pouvoir s'installer.

Mais, nous en avons parlé l'autre jour en bureau municipal, il faut que nous ayons une discussion rapide là dessus.

S'ils s'installent là, ou au complexe, c'est la catastrophe.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : et ils occupent des espaces de plus en plus petits.

- Monsieur Le Maire : oui.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : comme on sécurise un peu les grands espaces, ils prennent des espaces de 5-6 caravanes.

- Monsieur Le Maire : c'est pas les mêmes communautés.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : non, non.

- Monsieur Le Maire : mais à force, ils ne vont plus avoir le choix, si tous les grands espaces sont sécurisés à un moment donné il va falloir qu'ils trouvent et puis de toute façon, c'est ce que je dis à chaque fois, l'aire de grand passage, c'est pas cela qui va solutionner.

Même si nous rajoutons, allez, je vais dire trois – quatre aires pour dire de sédentariser, ce n'est pas cela qui va régler le problème.

Je ne sais pas combien il y a de caravanes sur la communauté d'agglomération et la CAHC mais ça doit être un truc phénoménal.

- Monsieur Daniel CAPILLON : alors qu'il y a quand même d'autres régions qui sont plus agréables pour le climat.

- Monsieur Le Maire : oui, mais ici, ça les intéressent fortement parce que nous avons une très grosse concentration de population, comme il y a beaucoup d'artisans, ils profitent de cette situation là.

- Madame Maryvonne POULAIN : ils sont un peu harceleurs quand même.

- Monsieur Le Maire : oui, même beaucoup.

- Madame Maryvonne POULAIN : heureusement que j'ai un portail mais ceux qui n'en ont pas.

Quand vous en avez dix qui passent pour tailler vos haies ou autre chose.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, on voit leur publicité.

- Madame Maryvonne POULAIN : il n'y a pas de numéro d'INSEE.

- Monsieur Le Maire : d'autres questions ?

Oui Francis.

- Monsieur Francis LOCQUET : pour les subventions pour le tir Noyellois et le Mariach' à chabots.

Les marchés aux puces n'ont pas été faits mais celle de l'USN ?

- Monsieur Le Maire : nous avons reçu sa demande aujourd'hui au courrier.

Donc, ça passera lors du prochain conseil municipal.

Le montant est entre 2 200 et 2 500 €.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : pour en revenir à une question plus terre à terre.

Sur l'ancien magasin LIDL, il y aura des places de parking ?

- Monsieur Le Maire : sur l'ancien magasin LIDL ?

Non, nous fermons complètement.

Nous sommes obligés, si tu laisses 3-4 places, ils vont s'installer sur les 3-4 places.

Après tu as la place de la Libération qui est assez grande pour le stationnement.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : tu as déjà dit plusieurs fois que nous manquions de stationnement à Noyelles et là, tu en supprimes.

- Monsieur Le Maire : j'en supprime mais attends je vais supprimer 10 places de stationnement et il y a la place de la Libération qui se situe à 30 mètres où tu peux mettre 150 ou 200 voitures.

Il ne faut pas pousser quand même.

- Monsieur Daniel CAPILLON : même les parents d'élèves ne montent même pas sur le parking.

- Monsieur Le Maire : le parking n'est pratiquement pas utilisé, sauf quand il y avait le marché le mercredi, mais c'était la seule journée où il y avait du monde.

Pas d'autres questions ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : si.

- Monsieur Le Maire : alors ?

- Monsieur Francis LOCQUET : à l'entrée du parc des Boclets, il va y avoir une barrière en bois.

- Monsieur Le Maire : oui.

- Monsieur Francis LOCQUET : mais à quel niveau ?

- Monsieur Le Maire : elle va être en retrait de 4-5 mètres par rapport à la descente simplement pour permettre à un véhicule de pouvoir rentrer en évitant des problèmes de sécurité.

- Monsieur Francis LOCQUET : oui, parce qu'il y a le fermier qui y va, avec son tracteur.

4-5 mètres, c'est problématique.

Il va devoir s'y stationner, aller ouvrir la barrière.

Après on va dire, si nous la mettons plus bas, ça ne sert à rien.

- Monsieur Le Maire : si il décharge, il décharge à vue.

- Monsieur Bernard FINEZ : le fermier peut se mettre en parallèle avec la route sous le pont, ouvrir la barrière et avancer.

- Monsieur Le Maire : le passage est assez long.

- Monsieur Bernard FINEZ : plus nous reculons la barrière et plus nous rencontrerons d'inconvénients.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : les aires de jeux vont être remplacées ?

- Monsieur Le Maire : pas pour le moment.

Pour le moment nous allons les enlever et après nous verrons ce que nous pouvons faire parce que de toute façon, quand on met des aires de jeux ou les détériorent.

Petite information pour ce compte-rendu.

Concernant le BHNS.

Ce matin, nous avons eu rendez-vous avec le Syndicat Mixte des Transports concernant toute la mise au point de l'enfouissement des réseaux et aussi pour les trottoirs.

Le Bureau Municipal avait émis un avis défavorable pour le passage des trottoirs en résine matricée à la charge de la commune.

Ils vont mettre un enrobé sur les trottoirs.

Dans les courbes, ils vont bien mettre une résine matricée et ils vont également faire des passages piétons en résine matricée également.

Et tout cela, ils le prennent à charge.

Et également, ce qu'ils devraient prendre en charge, c'est ce que je leur ai demandé.

Dans la rue Joseph Hay, nous avons fait un petit parking, et du fait du passage du BHNS, logiquement il devrait y avoir moins de place de parking rue du Général de Gaulle.

Je leur ai demandé, s'ils pouvaient prendre en charge, parce que nous derrière c'est facile à faire, nous avons du terrain.

Je leur ai demandé qu'ils prennent en charge l'agrandissement du parking.

Et apparemment, ce serait pris en charge par le BHNS.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : concernant la location du logement, nous ne pouvons pas mettre une ou deux associations là dedans ?

- Monsieur Le Maire : la location du logement, c'est vraiment quelque chose de provisoire.

C'est à dire que c'est une professeure des écoles qui fait bâtir et qui nous a simplement demandé si nous pouvions lui mettre à disposition pendant quelques mois en l'état où il est.

Et après le mettre à l'usage des associations. Moi je veux bien mais il y a des normes de sécurité que nous allons devoir mettre en place et ça va nous coûter très très cher, parce qu'il n'est vraiment plus aux normes.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : mais qu'est-ce que tu vas en faire par la suite ?

- Monsieur Le Maire : je vais le vendre.

Mais vu l'estimation des domaines à 160 000 €, je vais avoir du mal à le vendre.

Là c'est pareil, je pense que nous passerons outre l'estimation des domaines à un moment donné parce que nous ne pouvons pas vendre cela 160 000 €, ce n'est pas possible.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ensuite, concernant les aménagements au parc des parachutistes, au parc des Boclets.

Nous sommes « pour » le réaménagement, il n'y a pas de soucis mais comme nous n'étions pas trop d'accord avec ce que vous aviez fait précédemment, nous ne pouvons pas voter pour.

- Monsieur Le Maire : et bien tant pis. Désolé, mais nous n'allons pas changer l'esthétique par rapport à ce que nous avons fait.

Tant pis, vous voterez « contre ».

C'est bon Daniel ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui c'est bon.

- Monsieur Le Maire : alors, concernant ce compte-rendu, quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	25		3

Adopté à la majorité.

- Bureau Municipal du 26 octobre 2016 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser.

Concernant le groupe SIA et la réalisation des 15 logements du béguinage, ce sera présenté en commission urbanisme la semaine prochaine.

Vous avez quand même eu un plan succinct et Jean-Michel vous expliquera tout cela en long en large et en travers.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous faites la commission urbanisme.

Et au niveau des conseillers vous allez nous expliquer un petit peu mieux également.

Vous allez en faire une aussi pour nous ?

- Monsieur Le Maire : de ?

- Madame Maryvonne POULAIN : de réunion ?

- Monsieur Le Maire : oui bien sûr.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que les commissions sont toujours facultatives.

- Monsieur Le Maire : oui je sais mais bon, il faut quand même en informer, je trouve que c'est mieux d'en informer la commission avant de faire une réunion.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais ce n'est pas pour cela.

Il faut bien se rappeler qu'une commission est facultative et que ce n'est que le conseil qui permet que l'on puisse déjà prendre de l'avance parfois sous certaines conditions.

- Monsieur Le Maire : mais bon, généralement, tous ces projets là sont présentés.

Non, bien sûr.

- Monsieur Francis LOCQUET : pour le béguinage.

À cet endroit là, je trouve qu'il est en retrait de la ville.

Il est derrière les hangars tout cela, est-ce qu'il y a du stationnement ?

Il y a pas mal de chose.

Le matin, les voitures qui arrivent.

- Monsieur Le Maire : non, il y a très peu de passage. En plus, les parkings sont complètement dégagés, ils ne sont pas le long de ce béguinage, ils sont complètement sur la gauche et franchement il n'y a pas plus de bruit qu'ailleurs.

Ensuite, tu dis que c'est excentré, moi, je ne trouve pas, parce que ce n'est pas loin d'intermarché.

Tu vas venir dans le centre ville.

Qu'est-ce que tu as comme commerce dans le centre ville ?

- Monsieur Francis LOCQUET : c'est à dire que moi, je parle du centre ville, ce n'est pas pour les commerces, c'est plutôt une proximité.

- Monsieur Le Maire : proximité vis à vis de quoi ?

- Monsieur Francis LOCQUET : s'il y a des petits enfants qui veulent aller voir leurs grands-parents.

Pour eux, le centre ville est moins risqué par rapport à là.

- Monsieur Le Maire : personnellement, je ne trouve pas.

Au contraire, un béguinage est fait pour les personnes âgées.

Le but est, qu'en se situant là, ils ne sont pas très loin d'intermarché, ils ne sont pas loin du centre ville.

S'ils ont des enfants à récupérer à l'école Basly et bien ce n'est pas loin.

Pour moi, c'est un endroit qui est approprié.

Nous sommes en train de voir avec Maisons et Cités et j'espère que nous aurons des réponses avant la fin de l'année pour en faire un deuxième à côté du dispensaire, à Jean- Moulin sur le terrain qui se trouve entre les blocs rue de Lorraine, près du dispensaire.

Moi, sincèrement, je pense que l'endroit est adapté.

- Monsieur Maurice BERNARD : et le béguinage est en retrait par rapport à la route.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : ce n'est pas une prison, ce n'est pas un endroit qui va rester clos.

Les personnes âgées veulent une sécurité.

Le principe c'est cela.

La position du béguinage n'aurait pas été possible, la SIA nous l'aurait dit.

Mais on en parlera à la commission.

- Monsieur Le Maire : mais par rapport au bruit, ce n'est pas du tout bruyant.

De toute façon, le soir il n'y a pas de bruit, le matin, c'est l'ouverture des bureaux.

Il n'y aura pas plus de bruit que le passage rue Schaffner.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : pourquoi la SIA ?

- Monsieur Le Maire : et pourquoi pas la SIA ?

Parce que nous l'avions proposé à certains bailleurs et ça ne les intéressaient pas et puis, une fois j'ai eu l'occasion de rencontrer un membre du directoire de la SIA, je lui en ai parlé et puis ça les intéressaient donc on a monté le projet.

Tout simplement. Comme ils n'avaient jamais travaillé sur la commune, à la limite c'était l'occasion.

Pas d'autres questions concernant ce compte-rendu ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

- Madame Maryvonne POULAIN : nous allons voter tous les points mais on va s'abstenir sur la SIA.

Non pas pour tout ce qui a été dit, juste pour avoir la réunion et avoir plus d'informations.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès			3
TOTAL	21		7

Adopté à la majorité.

- Bureau Municipal du 16 novembre 2016 :

- Monsieur Le Maire : nous nous sommes permis de mettre la réglementation sur le vide dressing, tout simplement parce qu'un particulier nous l'a demandé et on ne peut pas refuser car c'est la loi.

Il y a simplement certaines règles à respecter.

- Madame Maryvonne POULAIN : on est brocanteur quand on fait un vide grenier.

- Monsieur Le Maire : c'est à dire que nous avons le droit d'en faire deux par an, comme les marchés aux puces, il faut en informer la collectivité 15 jours avant par recommandé et il faut que tout soit affiché.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que si tout n'est pas affiché, on devient receleur.

Donc si nous ne voulons pas avoir de surprise, enfin, vous, vous n'en aurez pas, c'est la personne qui l'organise.

Mais bon, ce n'est pas plus mal.

En Amérique, c'est ce qu'ils font tous. Ils vident leur maison comme ça.

C'est un pouvoir d'achat aussi.

- Monsieur Le Maire : bien sûr.

- Madame Maryvonne POULAIN : on vend et on achète.

- Monsieur Le Maire : à la limite, je préfère que la personne vende, plutôt qu'elle destoke et qu'elle mette sur le trottoir.

- Madame Maryvonne POULAIN : juste pour les illuminations.

C'est sur que dans une période comme Noël, nous aimerions quand même avoir un petit peu de rêve.

Et ça va être triste.

Si en plus tous les ans vous mettez, attendez une école en 2017, l'autre école en 2018, il va falloir 10 ans pour faire les rues et puis les premières seront obsolètes quand vous aurez fini.

On a tellement besoin quand même en cette période d'avoir un petit peu de rêve.

Les gens trouvaient déjà qu'il n'y en avait plus assez, alors.

- Monsieur Le Maire : on a mis école pour donner un exemple.

Ce que l'on va faire, c'est fixer un budget à l'année et puis si on peut faire plusieurs bâtiments on les fera.

C'est vrai qu'actuellement, ça fait vide.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : *il faut savoir que c'est horriblement cher.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *non, ça ne coûte plus rien au niveau de l'électricité.*

Et Patrick c'est renseigné, on peut même les louer.

- Monsieur Le Maire : *ah oui, non on parle de l'achat.*

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : *oui, mais le prix n'est pas mal non plus.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *mais enfin, à un moment donné, je pense qu'il faut peut-être aussi voir, on a besoin de rêver et des petites villes font des trucs formidables.*

Vous prenez, Patrick, nous expliquait, Merlimont, ils découpent du carton, ils mettent autour des illuminations et ils mettent cela au rond point.

Et bien ça ne coûte rien.

- Monsieur Le Maire : *ils ont des sous à Merlimont.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *ils ont des sous oui mais bon.*

- Monsieur Le Maire : *je suis tout à fait d'accord avec vous.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *à un moment donné, on peut faire avec très peu et il faut réapprendre un petit peu le fait maison.*

On avait des ouvriers qui avaient de l'or dans leurs mains.

On peut prendre modèle sur des villes, c'est sur que chez nous, on saccage toujours tout.

Quand je vois des crayons à Lens et que si nous on mets trois crayons, ils sont détruits dans la journée.

Mais quand même.

- Monsieur Le Maire : *la bicyclette est toujours là.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *oui, mais les chrysanthèmes n'ont pas tenues.*

Mais c'est vrai que nous avons besoin à cette période ci avec tous et les gens, même l'année dernière, combien de fois nous avons entendu « c'est triste à Noyelles ».

Alors que vous voyez Sallaumines, vous voyez les autres, il faudrait quand même faire quelque chose.

- Monsieur Le Maire : *donc l'année prochaine, c'est promis, nous ferons un effort au niveau des éclairages.*

- Madame Maryvonne POULAIN : sinon, au niveau de l'électricité, ils ont passé des reportages, c'était très peu.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : non, mais en location, j'ai eu une dame qui est venue pour proposer un système de location.

J'attends encore son mail, parce que quand je lui ai donné le budget.

Que ce soit en location ou à l'achat, c'est du matériel qui coûte vraiment très cher.

- Madame Maryvonne POULAIN : et il n'y a vraiment plus rien de ce qu'il y avait avant ?

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : non.

- Madame Maryvonne POULAIN : les bonhommes de Noël, les étoiles qui étaient rue Victor Hugo ?

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : si, mais en partie le matériel est en panne, obsolète pour certain et les articles que l'on achète, il n'y en a plus au mois d'octobre ou au mois de novembre.

Je l'ai signalé à mes camarades, je n'ai pas pu faire mieux.

- Monsieur Le Maire : l'année prochaine nous allons y remédier.

Nous allons essayer de profiter du début d'année pour acheter le matériel.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : en début d'année, il y a une vente réduit de 30 - 60 % sur du matériel qui n'a pas été vendu, qu'ils soldent.

Ou du matériel qui a été monté dans des communes, loué, qui revient dans l'entreprise et qui est revendu.

Nous pourrions éventuellement trouver une solution.

- Monsieur Le Maire : je suis entièrement d'accord et nous allons même discuter là dessus en bureau municipal.

On va faire un effort là dessus.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce que ce n'est pas noté dans le compte-rendu.

- Monsieur Le Maire : quoi donc ?

- Madame Maryvonne POULAIN : que vous allez faire un effort.

- Monsieur Le Maire : je viens de vous le dire.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous avez dit « on en a discuté en bureau ».

- Monsieur Le Maire : ce sera acté dans le conseil municipal.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : on peut avoir des précisions sur le champion de horse-ball ?

Qu'est-ce qu'il demande ?

- Monsieur Le Maire : qu'est-ce qu'il demande ?

Rien du tout.

C'est simplement une information.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est écrit « Monsieur CERF est en charge du dossier ».

- Monsieur Le Maire : charge du dossier, c'est à dire qu'il va recevoir le jeune pour connaître son parcours et faire un article dans le Noyelles actu pour informer la population.

Je ne savais même pas que ça existait.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : si.

- Monsieur Philippe CERF : c'est un courrier de la Fédération Française de l'équitation qui nous est parvenu et alerté sur le fait que nous avons un champion de horse ball sur la commune.

À priori c'est un sport collectif et je dois le rencontrer dans les jours qui viennent.

Nous allons effectivement mettre un peu son parcours sportif et puis expliquer ce qu'est ce sport.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, oui, c'est très violent comme sport.

- Monsieur Philippe CERF : je ne sais pas.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est très violent pour le cheval.

Pour le marché du balayage. Les sommes que l'on a, ça me perturbe un peu.

209 000 € par an ?

- Monsieur Le Maire : alors le marché du balayage, c'est dans le cadre de la mutualisation.

C'est un marché que nous allons passé avec la ville d'Hulluch, d'Harnes et Loison-sous-Lens.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : quand on cumule les nettoyages de chacune des communes sur trois ans parce que c'est un marché qui dure trois ans, on dépasse le seuil réglementaire de 209 000 €.

Et au-delà de 209 000 €, une procédure formalisée, un appel d'offres, doit être fait.

Au regard des propositions qui ont été faites par la seule entreprise, NICOLLIN, en l'occurrence, nous dépassions le seuil.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je voudrais connaître le chiffre pour l'entretien à Noyelles.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : allez, on va dire, approximativement 15 000 €.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est différent.

- Monsieur Le Maire : c'est la première étude qui avait été faite par NICOLLIN, juste avant que ce soit engagé, à 20 € du kilomètre.

Comme quoi, la mutualisation c'est une bonne chose.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est pour cela, j'étais surpris du chiffre.

- Monsieur Le Maire : et maintenant, chez nous, c'est systématique.

Dés que l'on a un marché, on essaie de voir avec les communes environnantes si elles sont intéressées, on essaye de mutualiser.

- Madame Maryvonne POULAIN : ça va être mieux nettoyé ?

- Monsieur Le Maire : mieux nettoyé, la problématique c'est le stationnement des véhicules.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais enfin, après s'il y a des retournements, même quelque fois ce n'est pas la voiture qui est devant chez vous, ce n'est pas nettoyé, je peux le comprendre.

Mais enfin, c'est vrai qu'il y a des rues qui sont carrément véhiculés, on les voit une fois tous les deux mois, c'est cela ?

Tous les deux mois, pas tous les mois ?

- Monsieur Le Maire : tous les mois, ils font une fois côté pair, une fois côté impair.

Chaque mois.

Ils ne font pas les deux côtés en même temps.

Et c'est pour cela que j'avais demandé dans le marché, mais je ne sais pas si ça a été fait, parce que je sais que nous avons la possibilité de le faire.

Des gens disent que les balayuses ne passent pas.

On a la possibilité de faire mettre des GPS sur les balayuses.

Comme cela, si un jour on a un problème en disant telle rue n'a pas été faite, il suffit de les appeler et ils regardent sur le GPS, on sait à quelle heure ils sont passés et si réellement ils sont passés.

J'avais demandé à ce qu'on l'intègre dans le marché, le coût était de 2 000 ou 3 000 € à l'année, mais au moins, on a un suivi derrière des passages.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui parce que là, c'est LAFLUTTE ?

- Monsieur Le Maire : c'est LAFLUTTE.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous aviez dit une fois que vous auriez mis quelqu'un des services techniques pour voir parce que certaines personnes disaient qu'il n'y avait même pas de passages donc automatiquement quand vous balayez, surtout si la poussière est de l'autre côté.

Ça commencera quand ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : le 1^{er} mars 2017.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : peut-on avoir un peu de précision sur le pôle métropolitain de l'Artois et le service civique ?

Je suis un peu inquiet.

Quel sera le niveau de qualification ?

- Monsieur Le Maire : des services civiques n'ont pas besoin de niveau de qualification.

Ce sont des personnes qui sont embauchées par le pôle métropolitain pour valoriser les 4 parcs qui font partis de la chaîne des parcs, dont le Canal de la Souchez Aval.

Leur rôle sera de surveiller les espaces, de créer des plaquettes, de faire de la communication vis à vis des habitants.

C'est vrai que les parcs sont un peu méconnus et essentiellement leur rôle sera de faire de la communication par l'intermédiaire de plaquettes ou d'aller directement à la rencontre des habitants.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : moi, je vois concevoir des supports de communication, imaginer une stratégie de communication adaptée.

- Monsieur Le Maire : ils vont être encadrés.

Ils ne vont pas être livrés à eux mêmes.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ça me dérange un peu, parce que pour moi le service civique, tout le monde peut en débattre, pour moi, c'est carrément employer des jeunes pour un salaire extrêmement dégradé.

Je ne trouve pas cela très valorisant quoi qu'on en dise.

Quand c'est une mission qui n'est pas très qualitative, qui ne demande pas d'avoir des connaissances importantes, mais qui est qualitative au niveau de la commission, des relations sociales, pour sortir les jeunes de l'isolement, je suis assez d'accord, mais quand on leur demande de faire un travail de spécialiste, là, je pense qu'ils peuvent être rémunérés normalement.

- Monsieur Le Maire : après, je veux dire, ce genre de contrat ce n'est pas moi qui l'ai décidé.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est l'Etat qui les a mis en place.

Mais c'est toi qui va les utiliser.

- Monsieur Le Maire : non, c'est le pôle métropolitain, ce n'est pas Alain ROGER.

Alain ROGER, c'est ville de Noyelles-sous-Lens, pôle métropolitain, c'est pôle métropolitain.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : donc nous, qu'est-ce que nous avons à dire sur cette affaire ?

- Monsieur Le Maire : rien du tout. C'est simplement une information.

Ce n'est pas nous qui rémunérons, c'est simplement que nous concernant, on aura deux personnes qui devraient être dédiés à la communication.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je garde quand même l'avis que j'ai donné et j'estime que ce n'est pas correct.

- Madame Maryvonne POULAIN : le muret pour les gens du voyage, ça tient toujours, c'est toujours première semaine de décembre ?

- Monsieur Le Maire : si ils sont partis oui.

Là, nous avons retéléphoné à notre avocat pour demander à ce qu'il insiste grossièrement auprès des services de la sous préfecture pour demander à ce qu'ils soient partis pour la semaine prochaine.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : qu'est-ce qu'il a de cassé le mini bus du centre social ?

- Monsieur Le Maire : il est parti en réparation et nous ne payons pas la franchise.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : qu'est-ce qu'il avait de cassé ?

- Monsieur Le Maire : le toit était complètement défoncé et une vitre de cassée.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est celui qui avait été volé ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est suite au vol ?

- Monsieur Le Maire : oui, et à un moment donné, les assurances ne voulaient pas nous rembourser donc on a dû faire passer experts sur experts et grâce à l'assurance de la collectivité, nous avons réussi à nous faire dédommager.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : pourquoi il n'était pas assuré ?

- Monsieur Le Maire : si, si.

Mais l'assurance ne voulait pas prendre en charge.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	25		3

Adopté à la majorité.

3) ADOPTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

* enseignement – jeunesse du 28 septembre 2016 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions, Sandra et Marie-Hélène sont là pour y répondre.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : j'avais posé une question par rapport à l'école de musique, c'était page 4.

- Madame Sandra BLANCHARD : non, ce n'est pas dans ma commission.

Je te laisse l'école de musique encore Sabine.

Ce n'est pas la même délégation.

- Monsieur Le Maire : s'il n'y a pas de questions,

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

* école de musique et médiathèque du 29 septembre 2016 :

- Monsieur Le Maire : donc, Madame BANACH vous pouvez peut-être répondre à la question de Monsieur WAWRZY尼亚K ?

- Madame Sabine BANACH : oui je pense.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : nous avons voté pour la commission.

- Madame Sandra BLANCHARD : oui, j'ai remarqué, mais maintenant comme il y a un membre qui vient régulièrement, je pense que ça aide beaucoup.

La présence de tous les groupes étant là, je trouve cela très bien.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : on fait des efforts.

- Madame Sandra BLANCHARD : c'est bien, c'est parfait.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : l'école de musique à la philosophie et le désir qu'à la municipalité d'alimenter l'harmonie de la ville.

La dessus, nous avons eu une discussion qui est partie un peu dans tous les sens.

Je voudrais que l'on me rassure la philosophie de l'harmonie et de l'école de musique c'est que nous formons des instrumentistes à l'harmonie de la ville ?

Quels sont les objectifs réels de ce projet ?

- Madame Sabine BANACH : alors, l'école de musique est d'abord un service rendu à la population, on est complètement d'accord là dessus.

Mais, effectivement, on a discuté du fait que les instruments proposés par l'école de musique était également un vivier pour notre harmonie qui était très important pour le rayonnement de la commune et que donc, l'école de musique avait également pour vocation à fournir un certain nombre de permanents dans notre harmonie, dans l'avenir musicale pour pouvoir pérenniser l'harmonie, tout simplement.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui mais on ne peut pas avoir que cet objectif là ?

- Madame Sabine BANACH : c'est un service à la population, ça, nous sommes complètement d'accord avec des tarifs accessibles et puis une multitude de spécialités et de pédagogie, on est d'accord.

Mais c'est vrai que nous avons discuté du fait que les instruments qui étaient présents dans l'harmonie et dans l'avenir musical était très important pour nous au delà du fait que l'on continue quand même à proposer du piano et de la guitare et que nous n'avons ni piano, ni guitare dans notre harmonie.

Donc là, on est d'accord et on se rejoint.

- Monsieur Jean PERRAULT : je préciserai qu'il peut y avoir piano et guitare dans l'harmonie.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : mais on n'a pas de lien, pas de convention particulière avec l'harmonie de la commune ?

- Monsieur Le Maire : non, mais.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : on garde, c'est un objectif que l'on a, c'est tout ?

- Monsieur Le Maire : mais, il y a quand même un contrat moral qui est établi entre l'avenir musical et l'école de musique en disant que « l'école de musique doit être un réservoir pour l'avenir musical ».

Si l'école de musique n'est pas un réservoir pour l'avenir musical, dans quelques années, je ne donne pas cher de l'avenir de « l'avenir musical ».

C'est vraiment qu'il y a un contrat moral entre l'école de musique et l'avenir musical.

Ça a toujours été et je veux dire, c'est un but premier.

Même si on fait d'autres instruments à côté, notre volonté est qu'il y est une appropriation des gens vers l'avenir musical.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ça n'empêche pas quand même que l'on puisse s'ouvrir sur autre chose.

- Monsieur Le Maire : c'est ce que l'on fait.

- Madame Sabine BANACH : c'est déjà ce que l'on fait.

- Monsieur Le Maire : concernant ce compte-rendu,

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

** Enseignement – jeunesse extraordinaire du 19 octobre 2016 :*

- Madame Sandra BLANCHARD : c'était juste pour choisir le séjour ski, c'est pour cela que l'on a fait une commission extraordinaire.

Nous étions pris par les dates, nous ne pouvions pas attendre le conseil d'aujourd'hui.

- Monsieur Le Maire : pas de questions concernant ce compte-rendu ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

* Affaires Sociales, Solidarités et Personnes Âgées du 28 octobre 2016 :

- Monsieur Le Maire : Valérie est là pour répondre à vos questions.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc, notre groupe, on a lu le compte-rendu.

Cette réception des bébés, vous dites qu'elle n'a plus du tout la même importance qu'elle avait avant.

Est-ce que déjà le lieu n'est pas déjà mal choisi parce que beaucoup de personnes se plaignaient de devoir se garer très loin alors qu'à la salle des fêtes il y avait quand même le parking qui était là ?

On a même eu des réceptions de bébés par temps de neige et on avait quand même les parents qui venaient.

Maintenant, nous ne sommes pas sûr non plus que la majorité des gens chez eux, c'est peut-être ce qu'ils souhaitent.

On a déjà eu des personnes qui ont reçus des courriers et qui finalement le jour du conseil, il y a déjà des courriers qui ont été envoyés.

Et donc, ils se demandent pourquoi on va aller chez eux.

Je veux dire que là, c'est quand même une intrusion, ça ressemble plus à un truc politique, c'est comme ça que les gens le prennent.

Déjà parce que vous rentrez chez eux.

Après la clef USB, je veux dire, est-ce que c'est vraiment une bonne idée aussi ?

Finalement, une clef USB, tout le monde n'a pas d'ordinateurs et ils vont se demander à quoi ça sert.

Et puis, nous pouvons très bien, c'est plus attractif peut-être de l'avoir sur papier.

Donc là, est-ce qu'il n'est pas plus simple du fait que vous avez déjà supprimé le carnet caisse d'épargne de 40 €, de juste informer les parents qu'ils peuvent venir retirer un jouet ?

Même si vous ne voulez ne faire qu'un jouet pour la naissance, je ne sais pas il y a peut-être autrement à voir que d'aller chez les personnes.

Ou alors, c'est vrai que mon collègue le disait aussi, la fête des mères est aussi en train de tomber.

Est-ce que l'on ne peut pas avoir une réception qui serait fête des mères avec les bébés ?

- Madame Valérie DELVALLEZ : toutes ces questions intéressantes auraient pu être abordées en commission.

Là effectivement, les personnes ont toujours la possibilité de venir chercher leur cadeau.

Ce qui était intéressant et ce que nous souhaitions maintenir, c'est que nous voulions mettre en évidence le travail qui est fait en direction de la parentalité et pour accompagner les parents sur la commune.

Le support, effectivement, la clef USB nous a semblé lors de la commission quelque chose d'intéressant, puisque ce sont de jeunes parents qui ont l'habitude du multimédia et c'est quelque chose qui est bien représentatif et bien utilisé par les gens de cette tranche d'âge.

Après, il y a vraiment une réflexion qui a été faite, un travail qui a été fait, c'est dommage que vous ne soyez pas venu.

- Madame Maryvonne POULAIN : écoutez Madame DELVALLEZ, on ne va pas se lancer sur ce point là, parce que si je devais vous dire à chaque fois que vous ne venez pas en Conseil Municipal, c'est ici que l'on gère et pas en commission.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, les commissions sont facultatives, après il y a des commissions qui nous intéressent et d'autres qui ne nous intéressent pas.

J'ai choisi une fois une sauce et un poulet qui n'ont même pas, ni la sauce, ni le poulet.

Mais on va laisser tomber, on ne va pas commencer.

Mais simplement, de toute façon, je serai arrivée avec mes idées, comme c'est déjà tout plié, casé, je veux dire, je ne pense pas que vous auriez changé.

Donc, je les émets à Monsieur Le Maire, en Conseil Municipal.

Notre groupe a le droit de s'exprimer, on vous donne aujourd'hui ce que nous pensions, c'est tout, vous en faite ce que vous voulez.

- Madame Valérie DELVALLEZ : après, on continuera sans doute aussi à décider de poulet et de sauce.

Après, rien n'est ficelé dans les conditions sur lesquelles je travaille et vous le savez pour y avoir participé.

On travaille ensemble, on décide ensemble, il n'y a jamais rien de décidé.

Venez à la prochaine et vous verrez que l'on travaille tous ensemble.

- Madame Maryvonne POULAIN : je suis déjà venue plusieurs fois à vos commissions, maintenant, je fais ce que je veux.

Des commissions sont intéressantes, d'autres ne le sont pas.

Par contre, c'est vrai que des courriers sont déjà partis, alors que nous ne l'avons pas voté en Conseil Municipal.

Si nous n'avions pas appelé un certain samedi et bien des personnes seraient encore en train d'attendre.

Donc je pense que nous avons aussi le droit de remonter ce que la population dit et je le redit une commission est facultative.

Vous le savez, parce que quand vous n'êtes pas non plus à la CALL, vous savez très bien que vous n'êtes pas obligé de venir.

Monsieur Le Maire.

- Monsieur Le Maire : oui, j'ai bien entendu tout ce qui a été dit.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et bien nous, mea-culpa, nous étions absents aussi.

Mais de toute façon, je pense que ce que je vais dire là, je vais le redire en commission.

Je ne trouve pas que 20 présences sur 25, ce soit un effondrement extraordinaire, je pense que c'est déjà bien.

Sur 25 familles inscrites.

- Madame Valérie DELVALLEZ : non, 90 naissances.

- Monsieur Le Maire : 90 naissances, 25 personnes inscrites et 20 présentes.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je pense, c'est surtout sur l'avis des deux filles, faire une grande rencontre même si les gens ne viennent pas, elle a intérêt d'exister.

C'est faire rencontrer en général et essayer d'être présent, c'est faire rencontrer plus que la commission, il y a aussi des conseillers municipaux qui viennent.

Là, on est peu sur l'ouverture, ouverture sur la ville.

Ça permet aussi quand on a un enfant, c'est le premier, des fois on est un peu dépasser, etc.

Si nous prenons la peine de venir, on découvre les autres.

Voilà, pour moi c'est plus un objet de communication.

Le fait de se rendre dans chaque domicile, ça peut refermer cette communication.

Donc effectivement, il y a quelques gens qui avaient envie de venir chez nous, mais une fois qu'ils sont partis, ils sont partis.

Ça peut refermer cette communication.

Voilà, c'est pour cela que nous ne sommes pas favorables pour ce système.

Après peut-être que pour les commissions à venir, Francis ou moi ou Louis, nous essaierons de venir, enfin, on viendra.

Si vous souhaitez en discuter, on peut faire d'autres propositions.

Je pense qu'il faut essentiellement travailler la communication.

Voilà, pourquoi nous ne sommes pas d'accord.

Et la carte signée par Monsieur Le Maire et Madame DELVALLEZ, je pense que l'on peut quand même mettre cela au nom du Conseil Municipal.

Il n'y pas que Monsieur Le Maire.

- Monsieur Le Maire : c'est au nom du Conseil Municipal .

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est écrit. Carte signée par Monsieur Le Maire et Madame DELVALLEZ.

- Monsieur Le Maire : oui, mais je crois que c'est au nom du Conseil Municipal.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est au nom du Conseil Municipal mais après si tout le monde veut écrire son nom.

- Monsieur Le Maire : je ne me permettrai pas.

- Madame Maryvonne POULAIN : on peut mettre au nom du Conseil Municipal.

De toute façon, c'est l'argent des contribuables.

- Monsieur Le Maire : non mais j'ai toujours fait comme cela.

- Madame Maryvonne POULAIN : on peut mettre Monsieur Le Maire, Madame DELVALLEZ et le Conseil Municipal et ne pas faire comme si il n'y avait que deux personnes.

- Monsieur Le Maire : c'est vrai que cette manifestation n'avait pas le retentissement que nous espérions vis à vis de la population .

Est-ce que c'est un problème d'horaire, je ne pense pas, c'est vrai que quand on a des petits enfants ce n'est pas toujours évident de se déplacer.

On fait cela à 11h00 du matin, c'est vrai que vers 11h30 les gens n'attendaient qu'une chose c'était de partir pour donner à manger à leur bébé, ce qui est légitime.

Donc, nous avons essayé de repenser un peu.

Mais après comme l'a dit Valérie et comme je vous le dit moi ici, rien n'est figé.

On peut partir cette année sur ce modèle là.

Si on voit que ça ne fonctionne pas, si on voit que nous ne sommes pas bien accueillis chez les gens, si on voit que ça les embêtent, bien évidemment nous trouverons une autre solution.

Nous, ce que nous voulons, c'est essayer de trouver la solution la mieux appropriée pour la population.

C'est vrai que sur 95 bébés, en avoir que 20 présents.

Ce n'est pas non plus hyper agréable, parce que après, nous récupérons tout, et tout ce que l'on récupère après on va le rapporter chez les gens, c'est pareil.

C'est pour cela que l'on s'est dit que dans un second temps, pourquoi pas avec les membres de la commission, se rendre chez les gens pour leur apporter.

Après si ça ne fonctionne pas, c'est tout.

Nous essaierons de trouver une autre solution, nous sommes ouverts à toutes propositions.

- Madame Maryvonne POULAIN : il faudrait pouvoir venir chercher son cadeau.

- Monsieur Le Maire : mais dans ce cas là, assistez aux commissions pour que l'on puisse en discuter.

Si vous n'y assistez pas, après nous ne pourrons pas en discuter.

Nous allons en discuter ici, mais je veux dire, on ne pourra pas tout modifier.

Allez en commission.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : mais on y va, mais là, il s'avère que ce jour là personne n'était disponible.

- Monsieur Le Maire : faites vous remplacer dans ces cas là.

- Madame Maryvonne POULAIN : tu sais très bien.

Ah non, mais de toute façon c'est en concertation avec mes collègues.

Ils savent très bien et eux aussi ils peuvent très bien y aller comme nous on se remplace mais vraiment à un moment donné il faut que ce soit attractif, que l'on croit que quand on arrive nous n'avons pas l'impression que tout est déjà plié.

Il ne faut pas non plus perdre son temps à choisir parmi des trucs que l'on sait très bien qu'on ne fera pas.

Je me rappelle une fois d'un voyage où on allait pas dépasser 40 kilomètres et au final nous avons fait 100.

Notre temps à tous est compté, vous savez très bien que j'essaie toujours d'être active maintenant c'est tout, c'est un choix comme d'autres qui ne viennent pas à d'autres réunions et c'est tout.

Je ne suis pas la seule à ne pas aller à des réunions.

Je n'y vais pas, c'est tout, mes collègues n'ont pas voulu non plus y assister, c'est notre choix.

Maintenant, je vous le donne en Conseil Municipal, c'est quand même le lieu où là.

Voilà, oui commission c'est facultatif.

Moi, ce qui m'a aussi choquée, c'est déjà que les courriers sont partis, donc, à quoi ça sert de faire le conseil, puisque de toute façon.

On le sait, vous êtes majoritaire.

Mais je pense que c'est pour cela qu'aujourd'hui, je vous dit comme c'était déjà plier et que les courriers sont déjà envoyés et tout.

On a déjà des réactions de personnes qui nous disent « pourquoi on va venir chez nous ? ».

Même si on dit toujours que les gens du Nord sont accueillants et tout, il y a des choses qui marquent.

- Monsieur Le Maire : après les gens ne sont pas obligés d'accepter.

- Madame Maryvonne POULAIN : voilà, mais tel que c'est écrit.

- Monsieur Le Maire : il y a un petit mandat où il est indiqué « si vous ne pouvez pas nous recevoir, sachez que c'est disponible en mairie ».

- Madame Maryvonne POULAIN : vous pouvez essayer et puis on verra bien.

- Monsieur Le Maire : et puis si ça ne marche pas, bien évidemment, on essaiera autre chose.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais donnez la possibilité aux personnes de récupérer ce que vous alliez offrir.

- Monsieur Le Maire : mais de toute façon, chaque enfant aura son cadeau.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que c'est sur, moi aussi quand je le faisais on avait par exemple 60 bébés qui étaient mis au monde, on savait très bien, une fois il a neigé et on en a eu 25.

Mais les autres étaient excusés.

Après il y a des bébés malades, il y a l'heure du biberon, tout le monde, le bébé ne prend pas forcément son biberon à 10h00, il peut le prendre aussi à 11h00.

- Monsieur Le Maire : mais le problème c'est que les mentalités ont changé aussi.

Tu parlais de s'excuser, les gens ne s'excusent même plus.

Est-ce qu'il ne faut pas trouver un système pour créer une seule manifestation qui regrouperait, je ne sais pas, peut-être la fête des mères, les bébés, je ne sais pas.

- Madame Maryvonne POULAIN : la fête des mères il n'y a plus rien.

- Monsieur Le Maire : pourquoi pas ?

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est pour cela que l'idée de Daniel est bonne aussi.

- Monsieur Le Maire : pourquoi ne pas essayer de créer une hyper réception où on accueillerait plusieurs manifestations.

On va mettre cela en place et si ça ne fonctionne pas on modifiera l'année prochaine.

- Madame Maryvonne POULAIN : d'accord.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : mais il faudrait que l'on m'explique.

90 naissances mais sur 25 familles inscrites.

C'est à dire que 25 familles ont souhaité participer ?

- Monsieur Le Maire : c'est à dire qu'il y avait 90 naissances, il y en a 25 qui s'étaient inscrites pour venir à la réception et 20 sont venues.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : moi, ce qui m'interpelle le plus dans ces chiffres, c'est qu'il n'y a que 25 familles qui se sont senties concernées.

Allez dans les 90 familles, alors je ne sais pas trop comment vous allez procéder, mais ce qui m'interpelle c'est que sur les 90, il y en a 65 qui ne sont pas concernées par cela.

Notre travail est de les reconcerner, les remotiver.

Là, vous nous donnez la commission a jugé bon de se rendre au domicile mais pour moi, l'essence du problème n'est pas vraiment cela.

Si les gens ne s'inscrivent pas, c'est que ça ne plaît pas.

- Monsieur Le Maire : après, ça ne veut pas dire qu'ils ne se sentent pas concernés, c'est peut-être que l'horaire n'allait pas, cette journée ils avaient peut-être quelque chose.

Ça ne veut pas dire qu'ils ne se sentent pas concernés.

Ils n'étaient pas disponibles.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : parce que là, les déplacements vont se faire dans les 25 familles inscrites ou dans les 90 familles ?

- Madame Valérie DELVALLEZ : alors là, ce sera dans toutes les familles.

- Monsieur Louis ALEXANDRENNE : je tenais à m'excuser de ne pas être venu à la commission.

En fait, c'est de ma faute s'il n'y avait personne à la commission.

J'avais confondu la commission avec le conseil d'administration du 16.

- Monsieur Le Maire : mais en tant que jeune conseiller, tu es tout à fait excusé.

Concernant cette commission, quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble		4	
Avenir et progrès		3	
TOTAL	21	7	

Adopté à la majorité.

4) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

* ADMINISTRATION GENERALE :

2016-148 : La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement sur la commune rue du Général Leclerc (parking anciennement LIDL) depuis le lundi 19 septembre 2016.

2016-152 : signature d'un contrat avec NEOPOST FOURNITURES pour une adhésion au contrat ZEN-INK JAUNE IS-420 (machine à affranchir) pour un prix de 152 € / an (H.T.) sur une période d'engagement de 2 ans.

NEOPOST s'engage durant la durée du contrat à assurer un approvisionnement constant des cartouches, au fur et à mesure des besoins.

2016-163 : Monsieur Le Maire décide d'accepter un don anonyme d'un montant de 10 000 €.

Cette somme sera affectée à l'organisation de manifestations communales.

2016-167 : révision des tarifs pour la location des différentes salles communales,

Les tarifs de location :

La mise en places des tarifs suivants pour la mise à disposition des différentes salles communales.

	FERME MAMETZ	FOYER MUNICIPAL sans la chambre froide	FOYER MUNICIPAL avec la chambre froide	Salle Jean Marc Durand	COMPLEXE SPORTIF	Salle Zawada
1 journée semaine + cuisine	150,00 €	250,00 €	450,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Le week end	300,00 €	550,00 €	700,00 €	300,00€		300,00 €
Autre jour Supplémentaire	100,00 €	250,00 €	450,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €

Les tarifs énoncés ci -dessus seront doublés pour les personnes n'habitant pas Noyelles-sous-Lens.

Pour le personnel communal et le conseil municipal :

Le personnel communal et le conseil municipal bénéficient de la location du foyer municipal ou de la ferme Mametz 1 fois par an au tarif de 100 €.

Une caution de 1 000 € est demandée à la location, restituée après vérification de l'inventaire et après avoir réglé la casse, le cas échéant.

Pour les associations Noyelloises :

Les associations Noyelloises bénéficient 1 fois par an de la location du foyer municipal ou de la ferme Mametz organisant des manifestations générant des recettes pour un coût de 50 €.

Le montant pour une location supplémentaire sera identique à celle attribuée aux Noyellois.

	FERME MAMETZ	FOYER MUNICIPAL sans la chambre froide	FOYER MUNICIPAL avec la chambre froide	Salle Jean Marc Durand	COMPLEXE SPORTIF	Salle Zawada
1 journée semaine + cuisine	150,00 €	250,00 €	450,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Le week end	300,00 €	550,00 €	700,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Autre jour Supplémentaire	100,00 €	250,00 €	450,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €

Les couverts sont prêtés gratuitement lors de la première manifestation.
 Un caution de 1 000 € est demandée à la location, restituée après vérification de l'inventaire et après avoir réglée la casse, le cas échéant.

Location de la vaisselle :

Couverts : 0,50 € pour un kit par personne.

- 0,15 € pour toute demande supplémentaire.

Pour les particuliers (y compris personnel communal et conseil municipal) et les associations :

Une caution de 1000€ est demandée à la location, restituée après vérification de l'inventaire et après avoir réglé la casse si le cas échéant.

Les arrhes :

1/3 du tarif de location arrondi à la dizaine supérieur est à régler à la réservation soit :

- 200 € pour le foyer Municipal sans la chambre froide,
- 250 € avec la chambre froide,
- 100 € pour la ferme Mametz.

Les amendes :

Pour la ferme Mametz :

MOTIFS	MONTANTS
Nettoyage non effectué	150,00 €
Non respect des horaires de location	150,00 €
Dégradation(s)	200,00 € dans un premier temps en attente du coût des réparations
Dégradation de la sonorisation	200,00 €
Nuisances sonores	500,00 €
Casse de la vaisselle	<i>Voir tarifs demande de vaisselle</i>

Pour le foyer municipal :

MOTIFS	MONTANTS
Nettoyage non effectué	150,00 €
Dégradation(s)	200,00 € dans un premier temps en attente du coût des réparations
Casse de la vaisselle	<i>Voir tarifs annexe (demande de vaisselle)</i>

2016-168 : La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement sur la commune rue du Général Leclerc (parking anciennement LIDL) depuis le samedi 12 novembre 2016.

2016-169 : signature d'un contrat avec la société SOCOTEC Agence Construction d'Arras, représentée par Monsieur Frédéric KOZLOWSKI, et relatif au contrôle technique pour l'aménagement d'un établissement recevant du public au rez-de-chaussée d'un bâtiment existant qui hébergera la banque alimentaire.

Le montant des prestations s'élève à : 2 300,00 € HT soit 2 760,00 € TTC.

**** FETES ET CULTURE :***

2016-149 : signature d'un contrat de cession avec l'association LOJ PRODUCTIONS représentée par Monsieur JORIS DONNADIEU, Gérant et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « OUI! » qui se déroulera le dimanche 26 mars 2017 à 17h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 4 374, 00 € T.T.C.

2016-156 : signature d'un contrat d'engagement avec Monsieur JACKIE BLONDEL relatif à l'organisation du repas du personnel communal qui se déroulera le vendredi 02 décembre 2016 de 12h00 à 20h00 au foyer municipal.

Le montant de la prestation s'élève à 400 €.

2016-161 : signature d'un contrat de cession avec l'association « LES THERESES » représentée par Monsieur Christian FAGET, Président et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « EDUQUONS, EDUQUONS, ET DU C... » qui se déroulera le 09 octobre 2016 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 950 €.

2016-162 : signature d'une convention avec l'association DILALY THEATRE ASBI relative à la représentation d'un spectacle intitulé « STANDUP DAVID SCHIEPPERS – The new testament » qui se déroulera le samedi 14 octobre 2016 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 500,00 €.

**** SOLIDARITES – ACTIONS SOCIALES ET PERSONNES ÂGÉES :***

2016-150 : signature d'une convention de mise à disposition avec l'association 3 ID représentée par Madame Annick BOS WITKOWSKI, Directrice relative à la mise à disposition d'une socio- esthéticienne les : 26 septembre, 17 octobre, 28 novembre et 12 décembre 2016 au Centre Social Kaléido.

Le montant de la prestation s'élève à 289,20 €.

2016-151 : signature d'une convention de cession avec la SARL IDEES PLUS CONSEILS représentée par Monsieur Auguste DUTRIEU, Gérant et relative à deux prestations d'un spectacle intitulé « les secrets du père Noël » qui se dérouleront le samedi 10 décembre 2016 de 14h30 à 16h00.

Le montant de la prestation s'élève à 420 € T.T.C.

2016-154 : signature d'un contrat de prestation de service avec la société SAPAS représentée par Monsieur LEMOINE Julien, Gérant et relatif à l'encadrement d'une activité physique adaptée à la personne âgée dans le but d'encadrer un atelier mémogym destiné aux adhérents du centre social, âgés de 60 ans et plus pour une durée de 4 mois (de septembre à décembre 2016).

Le montant de la prestation s'élève à 396 €, soit 11 séances à 36 €.

2016-155 : signature d'une convention avec Monsieur POLIN Alain relative à une intervention « spectacle illusionniste » en partenariat avec le centre social Kaléïdo le lundi 31 octobre 2016 de 11h00 à 12h00.

Le montant de la prestation est fixé à 250 € T.T.C., frais kilométriques inclus pour 1h00 d'intervention.

2016-157 : signature d'un contrat de prestation de service avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie relatif à des prestations de service pour la santé dans le cadre de l'action « estime de soi » qui se dérouleront de novembre à décembre 2016 au Centre Social Kaléïdo.

Le montant de la prestation s'élève à 200 €.

2016-158 : signature d'un contrat de prestation de service avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie relatif à des prestations de service pour la santé dans le cadre de l'action « cuisine des seniors » qui se dérouleront de septembre à décembre 2016 au Centre Social Kaléïdo.

Le montant de la prestation s'élève à 250 €.

2016-159 : signature d'une convention avec DJEY ANIMATION SPORT représenté par Monsieur LEMIEUVRE Jérôme et relative à la prestation d'activités sportives dans le cadre de l'action « Gym Senior » qui se déroulera d'octobre à décembre 2016 au centre social Kaléïdo.

Le montant de la prestation s'élève à 360 €.

2016-160 : signature d'une convention avec DJEY ANIMATION SPORT représenté par Monsieur LEMIEUVRE Jérôme et relative à la prestation d'activités sportives dans le cadre de l'action « estime de soi » qui se déroulera de septembre à décembre 2016 au centre social Kaléïdo.

Le montant de la prestation s'élève à 216 €.

2016-166 : signature d'une convention avec Madame DUSPIRE Christelle relative à des supervisions dans le cadre du lieu Accueil Parents Enfants qui se dérouleront au Centre Social les :

- jeudi 17 novembre 2016 de 9h00 à 11h00,
- jeudi 15 décembre 2016 de 9h00 à 11h00.

Le montant de la prestation s'élève à 260 € T.T.C.

*** MARCHES PUBLICS :**

2016-153 : signature d'un avenant n°4 avec la société COLAS à LENS, représentée par Monsieur Sébastien BOTHIER, Directeur de l'agence Artois Lens, et relatif à la normalisation des voiries et réseaux divers lot 1 Assainissement – Voirie et Espaces Verts – Cité Deblock.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les moins values et plus values des travaux engendrés en cours de chantier occasionnés par des prestations complémentaires imprévisibles et/ou nécessaires à la bonne réalisation du projet.

La récapitulation des quantités et prestations modifiées entraîne une modification à la baisse vis à vis du marché après avenants 1, 2 et 3, soit une moins value de -14 854,18 € HT.

Nouveau montant du marché HT : 947 430,89 euros HT

Compte tenu des difficultés rencontrées par l'entreprise COLAS dans la réalisation de leurs travaux en raison de la coactivité avec les entreprises de construction des habitations sous maîtrise d'ouvrage Maisons et Cité – Soginorpa, et de mise en œuvre de la résine matricée, le délai indiqué à l'article 3 de l'acte d'engagement est augmenté de un mois.

Le délai initial de 9 mois ayant été augmenté à 10 mois par l'avenant n°3 est porté à 11 mois.

*** JEUNESSE :**

2016-164 : signature d'une convention avec l'association Itinéraire Vacances et Voyages représentée par Monsieur Guillaume DENAEYER, Président et relative à l'organisation d'un séjour au ski pour les jeunes de 8 à 16 ans à Châtel (74) qui se déroulera du 17 au 25 février 2017.

Le montant de la prestation s'élève à 18 322 €.

Un premier acompte de 9 166 € sera versé à la signature de la présente convention.

Le solde : 9 156 €.

2016-165 : fixation de la prestation familiale pour le séjour au ski qui se déroulera à Châtel en Haute Savoie du 17 au 25 février 2017, comme suit :

- 425 € pour le 1er enfant,
- 400 € pour le 2ème enfant,
- 375 € pour le 3ème enfant et plus.

- **Monsieur Le Maire : Maryvonne pour information.**

- **Madame Maryvonne POULAIN : elles sont toutes là.**

- Monsieur Le Maire : non.

Il manque la 2016-170. On l'a reçu le 28 novembre, donc, on la passera au prochain conseil.

- Madame Maryvonne POULAIN : d'accord. Non, mais là, il y a le détail.

De le 2016/148 à la 2016/169.

- Monsieur Le Maire : pas de questions concernant ces décisions, on peut donc passer au point suivant.

5) CANAL DE LA SOUCHEZ – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE :

Par délibération en date du 09 décembre 2015, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire de Noyelles sous Lens à signer une convention de groupement de commande avec la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et les communes de Harnes, Fouquières-lès-Lens et Loison-sous-Lens.

Ce groupement de commande chargé du pilotage, des études et de la réalisation des aménagements cohérents et concertés du Parc Souchez Aval est coordonné par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Comme le prévoit la convention de groupement de commande en son article 6 – dispositions financières notamment, une clef de répartition relative à la participation aux travaux d'aménagement du Parc Souchez Aval de chacun des signataires de la convention de groupement de commande en date du 30 décembre 2015 est arrêtée par voie d'avenant au stade de la réception des études d'avant-projet de maîtrise d'œuvre.

Cette clef de répartition concerne la réalisation des travaux de la tranche ferme et pour rappel dans le périmètre du Parc, les communes comme la communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la communauté d'agglomération d'Hénin Carvin restent en charge de l'entretien de leurs propres ouvrages.

Pour la tranche ferme, le coût des travaux est estimé en phase Avant-projet des études de maîtrise d'œuvre à 5 652 507 € HT. Il concerne des travaux en V.R.D, paysage, ouvrage d'art, franchissements, signalétique, jalonnement et divers aménagements ludiques et de confort.

L'Avant-projet des études de maîtrise d'œuvre intègre la requalification de la passerelle « bleue » dite passerelle du Brochet Harnésien, estimée à 384 000 € HT.

Considérant que cette passerelle s'inscrit dans le cadre de la Boucle 18 de la trame verte et bleue de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, les travaux de celle-ci seront directement pris en charge dans le cadre du projet par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, à ce titre elle ne fera pas l'objet d'une participation financière des communes membres du groupement de commande, ni de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Les signataires s'accordent donc pour la clef de répartition sur **une enveloppe de travaux estimée à 5 268 507 € HT.**

La clef de répartition déclinée ci-dessous, concernera le reste à charge des signataires, déduction faite des subventions obtenues pour l'intégralité du projet de la tranche ferme.

La CALL assurant l'avance pour les autres signataires sera destinataire des subventions qu'elle aura mobilisée.

Pour le financement de l'ensemble des marchés travaux les principes de la clef de répartition s'appliquent de la manière suivante :

- **50 % à la charge des EPCI en fonction des communes concernées, (la CALL intervient sur 4 communes et la CAHC sur une commune)**
- **50 % à la charge des 5 communes signataires**

La clef de répartition pour la prise en charge des travaux de la tranche ferme (hors subventions et hors passerelle du Brochet Harnésien) est donc la suivante :

- 42,055 % à la charge de la CALL,
- 7,505 % à la charge de la CAHC,
- 6,04 % à la charge de la Ville de Harnes,
- 7,505 % à la charge de la Ville de Courrières,
- 0,88 % à la charge de la Fouquières-lès-Lens,
- **25,115 % à la charge de Noyelles-sous-Lens,**
- 10,90 % à la charge de Loison-sous-Lens.

Afin de constater l'effet levier d'un portage communautaire, il faut indiquer que **la répartition des travaux sur le territoire des communes** (hors passerelle bleue) est la suivante :

- 15,02 % du coût global des travaux (hors passerelle bleue) concernent la ville de Courrières,
- 12,08 % du coût global des travaux (hors passerelle bleue) concernent la ville de Harnes,
- 0,88 % du coût global des travaux (hors passerelle bleue) concernent la ville de Fouquières-lès-Lens
- 50,23 % du coût global des travaux (hors passerelle bleue) concernent la ville de Noyelles-sous-Lens,
- 21,8 % du coût global des travaux (hors passerelle bleue) concernent la ville de Loison-sous-Lens.

Ainsi, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer avec les communes de Harnes, Fouquières-lès-Lens, Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens et les Communautés d'Agglomérations de Hénin-Carvin et Lens-Liévin un avenant n°1 au groupement de commande susvisé fixant notamment la clé de répartition du financement des travaux inhérents à l'aménagement du Parc Souchez Aval, ainsi que tous documents y afférant.

- *Monsieur Le Maire : Comme vous le savez, il y a quelques mois nous avons pris une décision ici sur le principe d'un groupement de commande qui regroupait la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et les communes de Loison, Noyelles, Fouquières, Harnes et Courrières.*

Au vu de cela le groupement de commande a désigné une AMO, puis un maître d'œuvre et donc, l'objet de cette convention est de faire la répartition entre les communes au niveau du financement qui va être demandé à chaque commune.

Mais bien évidemment, avant de parler de cela, j'ai demandé à Marc de vous présenter les grandes lignes de ce projet.

Et il a dit qu'il le faisait en patois.

« INTERVENTION DE MONSIEUR MARC GOSCIANSKI ».

- *Monsieur Marc GOSCIANSKI : si vous avez des questions, si je n'ai pas été clair sur certains points.*

- *Monsieur Le Maire : c'est vraiment un projet qualitatif qui a été travaillé avec nos 4 communes plus la CALL et la CAHC et la volonté première est de bien ouvrir le canal vers la ville.*

C'est bien, la volonté est d'inciter notre population à utiliser le plus possible, d'abord le canal de la Souchez et ensuite tous les différents parcs.

Comme l'a dit Marc, c'est du pays noir passer au pays vert, tout en respectant bien évidemment notre devoir de mémoire parce que l'on a des sites qui sont remarquables et ces sites là, bien évidemment, notre volonté est de ne pas les toucher.

Mais c'est vraiment d'ouvrir vers le canal, de permettre à notre population de pouvoir faire par la suite des activités autour du canal.

Parce que là, le projet qui a été présenté par Marc dans un premier temps c'est simplement que l'aménagement.

Bien évidemment, il y a des activités qui vont venir se greffer autour de tout cela.

Ces activités vont être travaillées rapidement parce que comme la dit Marc, au mois de mars 2017, il faut que l'on présente le projet pour avoir les fonds FEDER, tout en sachant qu'au niveau des fonds FEDER, il y a 17 dossiers qui vont être présentés et il n'y en a que 15 qui seront retenus.

Plus vite nous déposerons les dossiers et plus vite nous aurons la chance d'être financés.

Parce que de toute façon sans ces financements, c'est irréalisable.

Donc c'est vraiment un grand projet, c'est ce que nous voulions dans un premier temps, c'est vraiment essayer de l'aménager le plus simplement possible et le plus fonctionnellement possible pour dire vraiment que ce soit accessible à tous.

Et après, comme je vous dis, les activités viendront par la suite, mais là qu'est-ce qu'on y fera au niveau activités pour le moment je suis incapable de vous dire.

Si bien évidemment, il y aura les grands principes, parce que l'eau est là et il va falloir qu'on l'utilise.

Utiliser par une barque, des pédalos, peut-être par des fêtes sur l'eau.

Après, on peut tout imaginer, je veux dire sur Harnes ou sur Courrières on peut faire de l'accrobranche.

Courrières avait émis l'idée de faire des gîtes à l'intérieur de ses bois.

Tout est envisageable, après bien évidemment c'est le financier derrière qui va nous repousser un petit peu parce que même pour la collectivité au vue des subventions que l'on peut attendre, je veux dire que pour nous, c'est quand même un projet qui coûtera aux alentours de 700 000 €.

Ce n'est pas négligeable, il y aura vraiment une grosse réflexion à faire sur les aménagements futurs, sur l'entretien aussi parce que l'entretien aura un coût.

Là, ce sera un travail qui devra être fait également avec la CALL, avec la CAHC et avec les différentes communes.

L'entretien si c'est pour le faire chacun de son côté, ça n'a pas lieu d'exister, nous avons commencé un travail ensemble, il faut que l'on continue à travailler tous ensemble.

C'est vraiment un projet valorisant qui risque de voir le jour si vous en êtes d'accord bien évidemment d'ici deux – trois ans.

Ça va aller très très vite.

Le but de cet avenant est de déterminer la clef de répartition, comme l'a dit Marc.

Les clefs de répartition ce n'est pas 42,55 % au niveau de la CALL, mais 42,483 %, ça ne change pas énormément.

C'est :

- 7,505 % à la charge de la CAHC,*
- 6,04 % à la charge de la Ville de Harnes,*
- 7,505 % à la charge de la Ville de Courrières,*
- 0,88 % à la charge de la Fouquières-lès-Lens,*
- 25,115 % à la charge de Noyelles-sous-Lens,*
- 10,90 % à la charge de Loison-sous-Lens.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : Fouquières c'est quoi ?

- Monsieur Le Maire : pour Fouquières, c'est simplement la traversée de la rue du 10 mars, pour rejoindre leur futur « natura sports ».

C'est vraiment un petit aménagement.

D'autres questions ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *on a une remarque quand même à faire.*

C'est que Noyelles-sous-Lens a quand même 25 % de charge comparée aux autres, c'est beaucoup.

Nous n'avons que 15 % au départ si j'ai bien compris.

- Monsieur Le Maire : *mais on a deux sites remarquables qui sont le terril 94 et la Roselière.*

C'est pour cela que l'aménagement des deux, ça a un coût plus important que ce qui est prélevé sur les autres collectivités.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *oui j'ai entendu que l'on avait 15 % de la superficie du parc.*

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : *je me suis mal exprimé.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *globalement.*

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : *en fait, le parc Canal de la Souchez est de 300 hectares et il représente 15 % des 2 000 hectares de la Chaîne des Parcs.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *et les 1 230 000 € ça se répartit sur combien d'années ?*

- Monsieur Le Maire : *on l'estime sur trois ans.*

Comme c'est un groupement de commande, systématiquement c'est la Communauté d'Agglomération qui va avancer les frais et après c'est nous qui allons leur payer.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *pour nous, c'est un projet intéressant qualitativement pour reprendre tes termes.*

Mais ce qui nous inquiète un peu, c'est au niveau de la Galance.

A un moment on parlait que nous étions dans un site particulier et là, j'aperçois que l'on va y faire un parc aquatique.

Vu les photos et la représentation, certaines intéressantes mais rationnelles.

- Monsieur Le Maire : *il ne faut pas se fier aux photos.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *oui, voilà.*

- Monsieur Le Maire : *ça, c'est ce que présente le maître d'œuvre, mais ce n'est pas forcément ce que nous allons choisir.*

Il faut bien être d'accord.

Cette idée de s'enfoncer un peu dans l'eau et d'être à hauteur de la mare, je trouve cela génial.

Mais après est-ce que c'est plus intéressant pour protéger la faune et la flore ?

Ce n'est peut-être pas évident.

Tu vois, tout cela ce sont des propositions qu'il nous fait.

Ce qui est intéressant ce sont les principes.

Après rien de figé là dessus.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : au départ, vous nous dites qu'on a des chasseurs, s'il y en a encore ?

Je ne sais pas.

Est-ce qu'il aura un accès par les berges au niveau du terri ?

- Monsieur Le Maire : la volonté c'est de permettre aux gens de pouvoir accéder.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je me demandais si techniquement c'était possible.

- Monsieur Le Maire : si parce que.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : alors on a vu avec Monsieur Le Maire, sur cet aménagement là.

Vous avez 70 mètres de long sur trois mètres de large.

Parce qu'il faut une pente.

- Monsieur Le Maire : toutes les passerelles qui vont être faites sur le linéaire des 10 kilomètres seront des passerelles accès PMR.

La volonté est que les gens qui sont à mobilité réduite profitent du site sinon ça n'a pas d'importance.

- Monsieur Daniel CAPILLON : et inaccessible aux gens du voyage.

- Monsieur Le Maire : notre volonté, bien évidemment est que ce soit inaccessible pour les gens du voyage.

Pas d'autres observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	19		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	26		

Adopté à l'unanimité.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : j'avais déjà posé la question pour la qualité de l'eau.

Elle est toujours aussi mauvaise ?

- Monsieur Le Maire : là, ils sont en train de draguer le canal.

Non il n'y a pas de péniches.

Il y en a quand même qui passent ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui.

- Monsieur Le Maire : le jour où il y a une dragage il n'y en a pas.

Mais c'est sûr qu'au niveau de la qualité de l'eau, il va falloir que l'on se pose réellement la question si on fait des activités nautiques.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je pense qu'il faut que l'on s'interroge un peu sur les activités.

- Monsieur Maurice BERNARD : il y aura des zones de bains de boues aussi. (humour).

- Monsieur Le Maire : on en avait déjà parlé.

Nous sommes très sensible à cela.

Pour continuer la séance, vu le départ de Madame Emmanuelle DHONDT, je vous proposerai Monsieur Alain VANTREPOTTE comme secrétaire de séance.

Le point n°6, comme l'a dit Marc, c'est un point qui est annulé parce que la MOU n'a plus lieu d'exister, vu que l'on reste en groupement de commande.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : l'idée est que les marchés, le suivi et l'exécution des travaux puissent être faits par le groupement de commande.

Ça c'est discuté vraiment dans les semaines qui viennent de s'écouler et finalement un groupement de commande peut passer les marchés sur les travaux et faire l'exécution des travaux.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : est-ce que le projet sera annexé au compte-rendu ?

Nous allons voter, on vous fait confiance mais on aurait aimé avoir ses détails là avant.

- Monsieur Le Maire : ce n'était pas possible de voir avant pour la simple et bonne raison que ça a été ficelé en début de semaine.

Tout simplement et c'est pour cela que nous sommes dans l'urgence et il faut que le dossier soit déposé en mars 2017.

Le maître d'œuvre a été nommé il y a un mois ou un mois et demi.

C'est vraiment. Mais à la limite ce que vous a présenté Marc, bien évidemment on pourra vous le transmettre.

Je pense que le commentaire de Marc, nous n'allons pas l'intégrer au compte-rendu parce que ça va prendre un certain temps, mais je propose de joindre le document de synthèse que l'on vous a présenté aujourd'hui.

Si vous ni voyez pas d'inconvénients évidemment.

C'est bon pour tout le monde.

6) CANAL DE LA SOUCHEZ :

Convention désignant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin comme maître d'ouvrage unique (MOU) pour la réalisation des aménagements du Parc Souchez Aval :

Dans le cadre de la labellisation en assemblée générale d'EURALENS le 19 novembre 2015 du projet de création du Parc Souchez Aval porté conjointement par les communes de Courrières, Fouquières-lès-Lens, Harnes, Loison-sous-Lens et Noyelles-sous-Lens, d'une part ainsi qu'au dépôt d'un dossier de subvention auprès du FEDER (axe 4 priorité 6c « préserver et développer le patrimoine et les paysages remarquables du Nord-Pas-de-Calais comme supports de transformation sociale, environnementale et économique ») d'autre part, les communes et les communautés d'agglomération d'Hénin-Carvin et Lens-Liévin, partenaires ont parallèlement travaillé à la mise en place d'une gouvernance commune du projet par le biais de la constitution le 30 décembre 2015 d'un groupement de commandes chargé du pilotage, des études conduisant à la réalisation des aménagements cohérents et concertés du Parc Souchez Aval.

La CALL assure la coordination du groupement de commandes.

Contenu du projet Parc Souchez Aval au sein de la Chaîne des Parcs :

Le périmètre d'intervention du futur Parc Souchez Aval s'inscrit sur un linéaire de 10 km et 300 ha intégrant le canal, des espaces humides, des cheminements, un terroir, des parcs urbains existants, un lagunage, des zones boisées, des franchissements par le biais d'ouvrages d'arts.

Le programme des travaux structurants consiste à renforcer l'attractivité de ce site et de créer de véritables continuités pour constituer l'un des plus grands parcs urbains du Bassin Minier classé au patrimoine mondial de l'humanité.

Il s'agit pour les territoires concernés de se réappropriier des espaces à ce jour sous exploités pour en faire un site disposant d'une véritable attractivité autant pour les populations de proximité que pour attirer des populations plus éloignées intéressées par la pratique notamment des sports de nature dans un environnement de qualité.

Pour la tranche ferme, le coût des travaux est estimé en phase Avant-projet des études de maîtrise d'œuvre à 5 652 507 € HT et concernent des travaux en V.R.D, paysage, ouvrage d'art, franchissements, signalétique, jalonnement et divers aménagements ludiques et de confort.

S'agissant de la commune de Noyelles sous Lens, le programme des travaux projetés est estimé par le maître d'œuvre à 2 646 593 € HT, soit 3 175 911,60 € TTC (représentant 50,23 % du coût total des travaux hors réhabilitation de la passerelle bleue du brochet harnésien prise en charge dans son intégralité par la CALL).

Pour Noyelles sous Lens, ces travaux consistent :

- En l'aménagement de la section courante, à savoir le traitement du cheminement principale, le traitement du cheminement secondaire, la requalification des parkings existants, fourniture et pose de mobiliers divers. Le montant est estimé à 341 603 € HT.
- L'aménagement des points d'intensité que sont l'aménagement du marais de la Galance et l'aménagement du teruil, l'estimation s'élève à 2 285 990 € HT.

Conduite des consultations des travaux de création du Parc Souchez Aval par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en qualité de Maître d'ouvrage unique :

Cette opération telle qu'elle est définie aujourd'hui relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages (communes et intercommunalités).

Le concept du projet repose sur la volonté de ne pas dissocier ces équipements en espaces distincts. En vue de créer un projet unitaire, les communes de Courrières, Harnes, Loison-sous-Lens, Noyelles-Sous-Lens, Fouquières-les-lens et les Communautés d'Agglomérations de Hénin-Carvin et Lens-Liévin s'entendent pour désigner la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour assurer la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération : consultations marchés publics, recherche de subvention et réalisation des travaux d'aménagement notamment.

Ce principe aura pour avantage également de faciliter le fonctionnement comptable et l'instruction des versements de subventions.

Pour rappel dans le périmètre du Parc, les communes comme les communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin restent en charge de l'entretien de leurs propres ouvrages.

M. le Maire demande au Conseil municipal,

De valider le programme des travaux d'aménagement du parc Souchez Aval, notamment pour ce qui concerne la commune de Noyelles sous Lens et leur coût prévisionnel tels que résultant de l'avant-projet sommaire remis par le cabinet de maîtrise d'œuvre Nervures sis à Tourcoing,

D'approuver le principe de la conduite par la CALL des consultations relatives aux travaux d'aménagement du Parc Souchez Aval ainsi que leur réalisation en qualité de maître d'ouvrage unique notamment,

D'autoriser le Maire de Noyelles sous Lens à signer avec les communes de Harnes, Loison-sous-Lens, Fouquières-lès-Lens et les Communautés d'Agglomérations de Hénin-Carvin et Lens-Liévin une convention désignant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation des aménagements du Parc Souchez Aval

D'autoriser le Maire à signer les pièces administratives et tous les dossiers d'autorisations préalables afférents à ce projet.

7) CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL :

La conférence intercommunale du logement de la CALL a adopté en séance plénière du 2 novembre 2016, les projets du document cadre en matière d'attribution des logements sociaux (*annexe 1*) et du plan de gestion de la Demande de Logement Social sur le territoire (*annexe 2*).

- Le **document cadre** en matière d'attribution des logements sociaux sur la CALL est rédigé dans le cadre de la mise en place de la réforme des attributions (art.17 de la loi Allur).

Ce document fixe les grandes orientations d'attributions sur la CALL.

Elles sont au nombre de 6 :

- * Parcours résidentiel et mutations à l'intérieur du parc social,
- * Mixité sociale et équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale,
- * Relogement des personnes connaissant des difficultés économiques et sociales,
- * Relogement des personnes déclarées prioritaires par la commission de médiation DALO,
- * Relogement des personnes relevant des projets de renouvellement urbain et des autres demandeurs dont la situation justifie un examen particulier,
- * Coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

- Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs :

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs définit, en fonction des besoins en logements sociaux et des circonstances locales, **les orientations et le plan d'actions** des partenaires associés afin de :

- * Organiser la gestion partagée de la demande,
- * Satisfaire le droit à l'information,
- * Traiter les demandes émanant des ménages en difficulté.

En application des articles L441-1-5 et R441-2-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur ces deux documents.

- Monsieur Le Maire : je vais passer la parole à Jean-Michel qui a fait toutes les réunions de la conférence intercommunale du logement pour vous présenter le document 4 et le plan partenarial de gestion sur lequel nous devons donner un avis.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : oui Monsieur Le Maire.

La nouvelle loi nous informait que les EPCI puissent construire le document d'attribution de logements et également sur le plan partenarial de gestion de la demande social.

L'État souhaite qu'il y ait plus de clairvoyance au niveau des demandes et également plus de renseignements sur l'environnement.

Plusieurs réunions, ce sont des documents très complets assez indigestes mais qui donnent des informations sur l'état de nos logements actuellement, de la demande et des villes, les logements sociaux par ville mais également ceux qui ont droits au logement.

Il y a des gens qui travaillent de façon un peu différente, mais qui seront obligés de travailler sur la même base à partir de maintenant.

Voilà, je ne sais pas si vous avez des questions ?

Ces réunions ont été nombreuses et parmi les questions j'en ai déjà parlé au cours de certaines réunions.

Sur la demande des logements, nous nous sommes positionnés lors du Conseil Municipal du mois de juin ou juillet sur le fait de devenir guichet enregistreur au niveau du logement.

Mais également sur l'information que l'on peut faire.

Je pense qu'il y a une dizaine de villes qui se positionneront actuellement.

- Monsieur Le Maire : 12 exactement.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : 12 actuellement qui se positionneront comme nous pour renseigner et enregistrer les dossiers.

Ça permettra également de pouvoir parcourir le nombre de demandes.

On pourra avoir les dossiers complets sous les yeux à tout moment.

- Monsieur Francis LOCQUET : est-ce que ce sera expliqué en commission ?

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : je veux bien l'expliquer, sans forcément réunir la commission mais le nombre de logements sur Noyelles-sous-Lens ce sont des dossiers que nous avons déjà abordés pas mal de fois.

- Monsieur Le Maire : je pense que Francis ce n'est pas ce qu'il voulait dire.

Il parlait des attributions de logements.

Et non, les attributions de logements, ne se font pas en commission municipale.

Les attributions de logements sont faites directement par l'adjoint qui propose des personnes au niveau des différents bailleurs, qui sont positionnés en 1ère, 2ème ou 3ème position et après c'est une commission qui décide de l'attribution du logement.

Ce n'est pas la ville qui décide de l'attribution des logements.

Nous ne faisons que des propositions.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : actuellement, le logement il peut être proposé à l'avis commissionnaire selon la surface habitable, la typologie si c'est un logement trois chambres, avec un financement au niveau de la CAF, c'est à dire si c'est un PLAI, PLUS ou en PLS et le prix est négocié.

Le bailleur positionne le dossier également et la commission statue sur le classement.

Ce n'est pas municipal.

Alors on aurait pu avoir effectivement une commission qui réunisse tous les bailleurs et que l'on place autant de logements à Sallaumines, autant de logement à Lens.

Mais pour l'instant les commissions se passent chez les bailleurs, pour Noyelles c'est Billy-Montigny « Maisons et Cités », Lens ou Hénin sur Pas-de-Calais Habitat, LTO c'est Oignies, Logement rural c'est Arras, ICF c'est Paris.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : les Noyellois vont pouvoir conserver leur priorité ?

- Monsieur Le Maire : c'est justement l'intérêt de ces commissions.

Mais effectivement, le côté Noyellois sera préservé.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : pour moi c'est l'essentiel.

Enfin, pour nous.

- Monsieur Jean- Michel SKOTARCZAK : pour nous aussi.

Mais ce n'est pas forcément lié à l'État.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ce qui me préoccupe c'est la priorité pour les Noyellois de garder un logement sur Noyelles, dans l'absolu.

- Monsieur Le Maire : et il y aura également plus de clarté pour le demandeur parce que lui , il aura vraiment accès à son dossier et il pourra savoir pour qu'elle raison on lui a refusé un logement.

Et ça, c'est important aussi parce que par moment il y avait des attributions faites un peu et n'importe comment et c'est vrai que les habitants ne comprenaient pas toujours pourquoi un tel avait eu le logement et que lui, il ne l'avait pas eu.

Ça aussi c'est important à ce niveau là.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : un peu de transparence.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : le bailleur peut se positionner sur un relogement d'une famille qui est en difficulté ou pas et lui il a l'ensemble de son parc.

Maisons et Cités de Billy-Montigny, qui correspond à 26 communes, 6 communes sont sur la CALL et les autres sont sur celles d'Hénin Carvin.

C'est compliqué d'avoir des interlocuteurs que l'on connaissait.

Bien souvent, ce n'était pas les mêmes.

Mais eux, ils ont effectivement un dossier à classer, peu importe le territoire et les frontières.

De temps en temps lorsqu'il y a une absence de logements manifeste actuellement à la commission d'attribution, il doit y avoir environ 140 logements de vide et les 140 de Deblock, ça commence à faire beaucoup et se voir arriver une famille parce qu'il y a une urgence à Courrières comme je pourrais dire Billy-Montigny.

Alors que nous aussi nous avons des urgences aussi, on a des dossiers urgents à traiter, c'était l'objet des multiples questionnements.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : on n'était pas toujours très content.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : la commission d'attribution ne souhaitait plus tellement me voir parce que effectivement, mais bon, je défends le dossier des gens.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	19		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	26		

Adopté à l'unanimité.

8) DECISION MODIFICATIVE N°3 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter la décision modificative n°3 du budget primitif 2016.

Cette décision modificative est relative à un transfert de crédit entre le chapitre 023 et le chapitre 012 pour un montant de 80 000 €.

Fonctionnement :

Dépenses :

CHAPITRES	ARTICLES	MONTANTS
012	64 111	+ 10 000,00 €
	64 118	+ 60 000 €
	64 51	+ 10 000,00 €
TOTAL CHAPITRE		+ 80 000,00 €
011	61 551	- 20 000,00 €
	61 521	- 10 000,00 €
	62 047	- 10 000,00 €
TOTAL CHAPITRE		-40 000,00 €
65	657 362	- 40 000,00 €
TOTAL CHAPITRE		- 40 000,00 €

- Monsieur Le Maire : c'est une décision modificative qui est faite à titre préventive et qui concerne les charges de personnel.

C'est à dire que pour éviter que l'on est un non paiement des charges de personnel en fin d'année parce qu'on ne sait pas si nous allons avoir toutes les subventions, dans un cadre préventif on préfère dans ce cas là rajouter 80 000 € au niveau des charge de personnel qui seront retirés non pas dans le chapitre 23 mais dans le chapitre 11 pour 40 000 € au niveau des charges à caractère général et dans le chapitre 65 au niveau des subventions pour un montant de 40 000 €.

Ça n'a pas d'impact budgétaire c'est simplement une régularisation.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc la décision, c'était pour d'autres chapitres.

Vous avez dit ?

- Monsieur Le Maire : 11 et 65. On retire 40 000 € dans chaque chapitre.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que là, dans le chapitre 23, c'était celui ou on avait ajouter 304 000 €.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : c'est une écriture d'ordre et il aurait fallu modifier l'investissement.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce que en vérité c'est du fonctionnement en investissement.

J'avais posé la question parce qu'après ça part à l'URSSAF pour la rémunération du personnel.

- Monsieur Le Maire : pas d'objections ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	19		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	26		

Adopté à l'unanimité.

9) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- ASSOCIATION MARIACH' A CHABOTS :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de Monsieur Philippe REPERT, Président de l'association Mariach' à Chabots sollicitant une compensation financière suite à l'annulation des marchés aux puces.

Monsieur Le Maire propose d'octroyer une compensation financière d'un montant de 520 € à cette association, conforme à la demande émise.

- SOCIETE DE TIR :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur DELATTRE Jean-Michel sollicitant une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 600,00 € suite à l'annulation du marché aux puces.

Monsieur Le Maire propose d'octroyer une subvention de 1 300 €.

- ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur CHARRON Guy, Président relatif à un appel aux dons pour l'entretien du Mémorial de Souchez sur lequel figure sept Noyellois décédés en AFN.

Monsieur Le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €.

- LA VIE ACTIVE – IME :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur BRUNET, Directeur de la vie active Hénin – Courrières – Brebières sollicitant une subvention pour permettre l'amélioration de la prise en charge des enfants :

- * COMBLEZ Camille, domiciliée 24 rue de Noyelles,
- * STAUTEMAS Estelle, domiciliée 45 rue de Lorraine.

Monsieur propose d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 53 €/enfant correspondant au montant des bourses communales, soit 106 €.

- Monsieur Le Maire : comme habituellement quelques subventions exceptionnelles.

Il y a deux subventions pour indemniser suite aux marchés aux puces qui n'ont pu se faire.

Le mariach'à chabots : 520 € et la société de tir : 1 300 €.

Ensuite l'association des anciens combattants qui nous demande si nous pouvons les aider pour l'entretien du mémorial.

Avant les associations des anciens combattants étaient nombreuses et elles arrivaient à subvenir à l'entretien de ce mémorial mais maintenant comme il y a de moins en moins d'associations, ils ont de plus en plus de difficultés.

Ils nous demandent un don de 100 € pour pouvoir entretenir ce mémorial.

Et la dernière, c'est la vie active de Hénin-Courrières-Brebières qui nous sollicite pour une subvention de prise en charge pour les enfants COMBLEZ Camille et STAUTEMAS Estelle.

Je vous propose de les subventionner à hauteur de 53 € par enfant, ce qui correspond aux bourses communales.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	19		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	26		

Adopté à l'unanimité.

10) DEMANDE DE SUBVENTION – POLE SPORTIF :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention au conseil départemental du Pas-de-Calais, relatif à la restructuration et à l'aménagement du Pôle Sportif Gallet.

Il s'agit de la création d'une aire sportive nouvelle comprenant entre autres la construction d'un terrain de football synthétique, la construction d'une salle de sport.

Le coût des montants subventionnables sont les suivants :
Le montant sollicité pour le terrain synthétique est de 150 000 €.
Le montant sollicité pour la salle des sports est de 600 000 €.

- Monsieur Le Maire : le coût des montant subventionnables sont les suivants :

*Le montant sollicité pour le terrain synthétique est de 150 000 €.
Le montant sollicité pour la salle des sports est de 600 000 €.*

C'est le maximum que l'on peut percevoir.

Pas d'objections ?

Également, concernant le pôle sportif.

On a eu une lettre du Député, qui va nous accompagner dans le projet à hauteur de 20 000 € pour l'année 2017.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	19		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	26		

Adopté à l'unanimité.

11) SERVITUDE HANGAR DESSINGES :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 24 février 2016 l'autorisant à céder à Monsieur ZAÏDI Foued, représentant de la SCI LM2JF, transporteur louageur, le hangar cadastré AE 886 d'une superficie d'environ 680 m² pour un montant de 42 500 €.

La commune, propriétaire du fonds servant, concède à Monsieur ZAÏDI Foued (propriétaire du fonds dominant), qui accepte, à titre de servitude réelle et perpétuelle, le droit de passer sur le fonds servant afin de pouvoir se raccorder, par voie souterraine uniquement, à toutes les canalisations techniques, d'eau, de gaz, tout à l'égout, et tous câbles d'alimentation électrique et de téléphonie.

La servitude a lieu sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière et particulièrement sous les conditions et modalités d'exercice suivantes, à savoir :

- le droit d'accès ainsi concédé, s'exercera à l'endroit le moins dommageable pour le fonds servant.
- Le droit d'accès pourra être exercé en tout temps et à toute heure du jour, sans aucune restriction, par le propriétaire du fonds dominant, les membres de sa famille, ses domestiques et ses employés, ses invités et visiteurs, puis ultérieurement et dans les mêmes conditions, par les propriétaires successifs du fonds dominant, pour se rendre à celui-ci et en revenir à pieds, avec ou sans animaux, sans aucune limitation, et pour tous les besoins actuels et futurs d'habitation et d'exploitation, quels qu'ils soient, dudit fonds.
- L'acquéreur ainsi que les propriétaires successifs du ou des fonds dominants devront toutefois prendre les précautions nécessaires dans l'utilisation du droit d'accès consenti pour ne pas occasionner de gêne aux propriétaires et/ou occupants de la parcelle cadastrée à la section AE 886.

En cas de vente du hangar situé à Noyelles-sous-Lens, 550 rue de Courtaigne cadastrée à la section AE sous le numéro 886, le propriétaire du fonds servant, s'oblige et oblige tous ses ayants droits et ayant causes, à reconnaître et laisser au futur acquéreur de l'immeuble, le passage dans les mêmes conditions que définies aux présentes.

Le propriétaire du fond dominant supportera l'intégralité des dépenses d'entretien, de réparation et de remplacement des canalisations ainsi que ceux de même nature.

De même, le ou les propriétaires du fonds dominant supportera (ont) toutes les réparations faisant suite à des dégradations ou des détériorations de son fait ou du fait de personnes à son service.

En particulier il assurera intégralement les dépenses de remise en état de la propriété constituant le fond servant pour le cas où des interventions seraient nécessaires.

La constitution de servitude est consentie et acceptée à titre purement gratuit.

- Monsieur Le Maire : j'ai signé il y a quelques jours un coupon de vente avec Monsieur ZAÏDI du hangar DESSINGES pour un montant de 42 500 €.

Bien évidemment, il faut que l'on fasse une servitude de passage pour que nous puissions accéder à toute la voirie qui se trouve le long des bâtiments de l'espace santé.

Logiquement, la vente devrait être faite au 1^{er} trimestre 2017.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	19		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	26		

Adopté à l'unanimité.

12) RENCONDUCTION DE LA CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE AVEC LA VILLE DE HARNES :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 09 décembre 2015 l'autorisant à signer la convention avec la ville de Harnes relative aux instructions des autorisations d'urbanisme.

La qualité de l'instruction et la qualité des échanges amènent Monsieur Le Maire à proposer la reconduction de la convention avec Harnes pour l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au service instructeur de la **ville de Harnes** pour une période courant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 inclus.

Le coût des tarifs appliqués sera les suivants selon la nature de la demande.

Certificats Opérationnels (CUB)	80 €
Déclaration préalable	140 €
Autorisations de travaux	140 €
Permis de construire	200 €
Permis d'aménager	240 €
Permis de démolir	240 €

Cette mutualisation horizontale avec la commune de Harnes s'inscrit dans le schéma de mutualisation que la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est en train d'élaborer.

La commune de Noyelles-sous-Lens souhaite reconduire cette convention pour l'année 2017 aux mêmes conditions tarifaires.

*- **Monsieur Le Maire** : cette convention se termine le 31 décembre, il faut signer une nouvelle convention pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.*

Avec la ville de Harnes l'instruction des dossiers se passe très bien.

Ensuite comme le coût est inférieur à celui instauré par la CALL autant continuer avec la ville de Harnes.

Pour votre information l'instruction des dossiers pour 2016 nous a coûté 4 600 €.

Pas d'objections ? Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	19		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	26		

Adopté à l'unanimité.

13) RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS DE LA POPULATION :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de recruter 18 agents recenseurs pour le recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

- Monsieur Le Maire : *comme vous le savez, il y a un recensement de la population qui sera fait entre le 19 janvier 2017 et le 18 février 2017.*

A ce titre, nous avons besoin de 18 personnes pour recenser la population.

Je vous demande l'autorisation de recruter ces 18 agents tout en sachant que nous sommes subventionnés par l'État à hauteur de 13 600 €.

Ces 13 600 € seront répartis entre les 18 agents recenseurs.

Ça correspond environ à 250 €.

- Madame Maryvonne POULAIN : *sur les mêmes critères qu'au dernier recensement ?*

- Monsieur Le Maire : *ah non, on touche moins.*

Il y a 2 500 € en moins par rapport à l'année dernière.

- Madame Maryvonne POULAIN : *et au niveau du recrutement ?*

Il y a déjà quelque chose de fait ?

Vous prenez des jeunes qui n'ont pas d'emploi ?

- Monsieur Le Maire : *oui c'est cela.*

Mais on a du mal à trouver, malgré l'information que l'on a mis dans le Noyelles actu, on a énormément du mal à trouver.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : *250 € net pour 100 logements.*

- Monsieur Le Maire : *donc, si vous connaissez des gens qui ont envie de faire le recensement, n'hésitez pas.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *l'annonce est passée dans le Noyelles actu ?*

- Monsieur Le Maire : *oui dans le dernier.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *on ne peut pas le mettre dans le prochain ?*

- Monsieur Le Maire : *il sera trop tard.*

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	19		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	26		

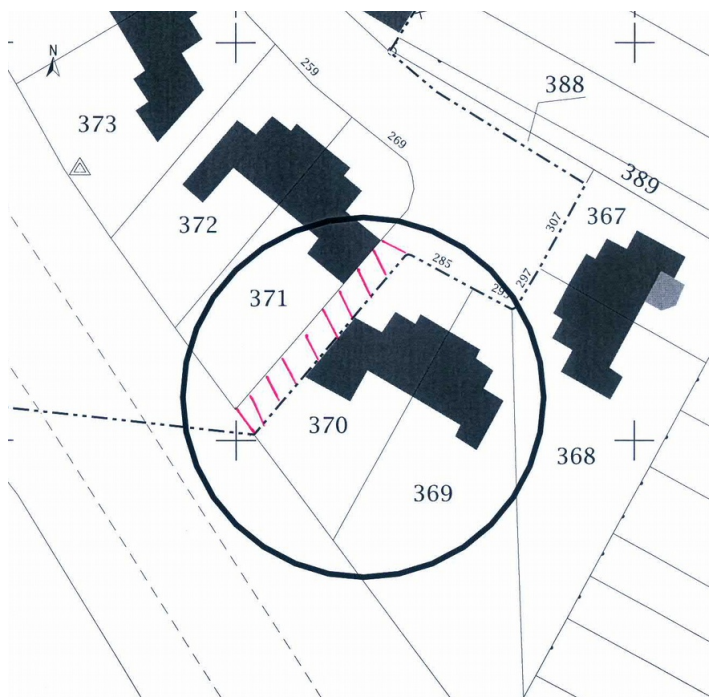
Adopté à l'unanimité.

14) DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION D'UN CHEMIN PIETONNIER - RUE COURTELINE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'un arrêté 2016/302 portant désaffectation de l'usage du public le chemin piétonnier reliant la rue Courteline à la route départementale RD262 a été pris le 14 octobre 2016.

Ce dernier a été affiché, du 17 octobre à ce jour, sur site et la pose d'une barrière a matérialisé l'interdiction de circuler pour tous véhicules et tous piétons.

Afin de vendre ce chemin piétonnier appartenant au domaine public, il s'agit, pour le Conseil Municipal de constater sa désaffectation et de procéder à son déclassement.



- Monsieur Le Maire : c'est le chemin qui se trouve en fin de raquette.

C'est un chemin qui fait 3 mètres de large sur une vingtaine de mètres environ.

Comme c'est un chemin qui est très peu utilisé et qu'une personne est intéressée pour l'acheter.

Au moins, ça mettra cette partie là en sécurité.

L'estimation des domaines est fixée à 5 € le mètre carré.

Pas d'objections ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	19		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	26		

Adopté à l'unanimité.

- Monsieur Le Maire : je pense que nous avons terminé cette réunion, à moins que vous ayez des questions à poser ?

- Madame Maryvonne POULAIN : la commission du 07 décembre, ne concerne que la commission urbanisme, où c'est travaux et urbanisme ?

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : c'est une commission logement.

Nous allons abordé le SNE, service Nationale d'Enregistrement.

Et aussi les appartements de Pas-de-Calais Habitat, on visitera un ou deux appartements.

J'ai demandé la présence importante et indispensable des gens de Pas-de-Calais Habitat.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : on devait jumeler avec la commission des travaux.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : oui, mais Maurice n'est pas là le 07.

- Monsieur Maurice BERNARD : je serai certainement absent pour plus d'un mois.

Problème de santé.

- Monsieur Le Maire : l'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite à tous une bonne soirée et de très bonnes fêtes de fin d'année.